Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro EDUQ : 8970126
Centre d'intérêt : 320

Bilan du secteur de l'éducation. Volet 3, Les besoins de diplômés en éducation / préparé par le Comité directeur de l'étude sectorielle en éducation, Conseil des universités. -- [Québec] : Le Conseil, 1986.
xiv, 107 p. : ill. ; 28 cm.

Code : 2301-0046 ; 69-867-0524. Notes (part. bibliogr.) au bas des p.

ISBN 2-550-16665-5

ISBN 2-550-16669-8

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Conseil des universités. Comité directeur de l'étude sectorielle en éducation

Descripteur(s) : Sciences de l'éducation * Accès à l'emploi * Diplômé * Marché du travail * Chômage des diplômés * Besoins * Prévision * Champ de spécialisation * Enseignant * Chercheur * Statistiques * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Ce troisième volet débute par une présentation de l'accès à l'enseignement au Québec et des règles d'affectation des enseignants, puis analyse les perspectives d'emploi. On note que, pour la période 1982-1984, les emplois des jeunes diplômés sont souvent précaires: un sur six a été embauché dans un poste d'enseignant régulier. On prévoit que le nombre de postes à combler croîtra régulièrement jusqu'à l'an 2000 pour atteindre 3,400. Vers 1995, les besoins devraient correspondre au nombre de diplômés. D'autre part, les structures d'accueil pour les chercheurs sont peu nombreuses. Il existe cependant une pénurie d'enseignants spécialisés au primaire en français langue seconde, en anglais langue seconde et en éducation physique. Au secondaire il y a pénurie en anglais, en mathématiques, en sciences et en éducation physique. Malgré cette situation, peu d'étudiants en formation initiale ou en perfectionnement s'orientent vers ces matières.

Type de document : r
Notice(s) connexe(s) : 8970122, 8970123, 8970124, 8970125, 8970127, 8970128

EDUQ
8970126

BILAN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION
Volet 3

BESOINS DES DIPLÔMÉS EN ÉDUCATION

Québec

EDUQ
3970126

BILAN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

VOLET 3:

LES BESOINS DE DIPLOMÉS EN ÉDUCATION

Préparé par
Le Comité directeur de l'étude
sectorielle en éducation

Conseil des universités
septembre 1986

BILAN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

VOLET 3:

LES BESOINS DE DIPLOMÉS EN ÉDUCATION

Code 2301-0046

Préparé par
Le Comité directeur de l'étude
sectorielle en éducation

Conseil des universités
septembre 1986

ISBN: 2-550-16665-5 (Edition complète)
ISBN: 2-550-16669-8 (Vol. 5)

Le Bilan du secteur de l'éducation se compose de 5 volets, chacun présenté dans un document distinct. Un résumé de chacun des volets est présenté dans un Sommaire qui inclut un bref historique de la formation des maîtres.

Sommaire

Volet 1: Les programmes de formation (1)

Volet 2: Les clientèles

Volet 3: Les besoins de diplômés en éducation

Volet 4: Les ressources humaines et financières

Volet 5: La recherche

(1) Les annexes du volet 1 (volume II) sont disponibles sur demande.

COMITÉ DIRECTEUR DE L'ÉTUDE SECTORIELLE EN ÉDUCATION

Président:	M. Guy Provost Vice-doyen exécutif, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval
Membres:	M. Maurice Boisvert Consultant, Conseil des universités
	M. Bernard Bonin Président, Comité des programmes, Conseil des universités
	M. Gilles Bonneau Professeur, UQAC
	M. Manuel Crespo Professeur, Université de Montréal
	M. Eigil Pedersen Professeur, Université McGill
	Mme Madeleine Perron Secrétaire générale, Conseil des universités

ÉQUIPE DE RECHERCHE DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS

Coordination et rédaction	Mme Madeleine Perron
Recherche et rédaction:	M. Paul Lewis
Informatique:	M. Jean Thomassin
Secrétariat:	Mme Manon Desjardins Mme Noëlla L. Paradis

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE..... v

1. INTRODUCTION..... 1

1.1 Présentation..... 1
1.2 Sources de données..... 2

2. ORGANISATION DE L'ACCÈS A L'ENSEIGNEMENT AU QUÉBEC..... 4

2.1 L'accès à l'enseignement..... 4

2.1.1 Le permis temporaire d'enseigner..... 4
2.1.2 Le brevet d'enseignement..... 5
2.1.3 L'autorisation provisoire d'enseigner..... 8
2.1.4 La tolérance d'engagement..... 8
2.1.5 Le perfectionnement et l'obtention de nouveaux brevets..... 9
2.1.6 Les normes minimales de compétence relatives à la connaissance d'un champ d'enseignement..... 9
2.1.7 L'impact de l'affectation 11

2.2 Les règles d'affectation des enseignants..... 12

2.2.1 La capacité d'enseigner selon la convention collective..... 12
2.2.2 Les règles d'affectation des enseignants..... 12

2.3 Conclusion..... 14

3. BILAN ET PERSPECTIVES D'EMPLOI POUR LES DIPLOMÉS DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION..... 15

3.1 La production de diplômés en éducation..... 15

3.1.1 Le nombre de diplômés..... 15
3.1.2 La situation d'emploi des diplômés..... 19
3.1.3 L'embauche de nouveaux enseignants au cours des dernières années..... 27

3.2 L'embauche d'enseignants dans le réseau scolaire du Québec..... 29

3.2.1 Evolution des effectifs scolaires..... 31
3.2.2 Evolution du nombre d'enseignants à embaucher..... 31

3.3 L'embauche d'enseignants hors du Québec..... 37

3.4 L'embauche de professionnels et de cadres dans le réseau scolaire du Québec..... 38

3.5 L'embauche en dehors du réseau scolaire..... 39

3.6 L'embauche de chercheurs en éducation..... 41

3.7 Conclusion..... 42

4. BESOINS D'ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS..... 44

4.1 La spécialisation disciplinaire: les standards de formation..... 44

4.1.1 Le niveau de spécialisation des enseignants en exercice..... 45

4.2 Impact de la formation initiale..... 53

4.2.1 La production de diplômés dans l'ensemble des champs d'enseignement..... 53

4.2.2 La production de diplômés dans les champs de pénurie..... 53

4.3 Impact du perfectionnement..... 64

4.3.1 Le perfectionnement dans l'ensemble des champs d'enseignement..... 64

4.3.2 Le perfectionnement dans les champs de pénurie..... 74

4.4 Les pénuries et la production universitaire de diplômés.... 81

5. CONCLUSION..... 84

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des champs d'enseignement..... 89

Annexe 2 : Taux de chômage des diplômés des baccalauréats d'enseignement à l'UQAM..... 94

Annexe 3 : Répartition des programmes pour les enseignants spécialistes du secondaire et du primaire, par champs d'enseignement - 1983-1984..... 96

Annexe 4 : Règlement no 4..... 98

Annexe 5 : Règlement no 5.....100

Annexe 6 : Précisions méthodologiques relatives à l'Analyse de la scolarité des enseignants.....103

SOMMAIRE

L'étude des programmes de formation en éducation, et de leurs clientèles, fait ressortir la part prépondérante de la formation des enseignants dans ce secteur universitaire. Les besoins de diplômés en enseignement sont donc analysés de façon plus poussée, en regard de l'organisation de l'accès à l'enseignement au Québec.

1. L'ORGANISATION DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT

Une brève revue de l'organisation de l'accès à l'enseignement au Québec et des règles d'affectation des enseignants, révèle un manque de cohérence entre les exigences de la certification, les règles de classification et celles qui régissent l'affectation. Les standards de formation requis, surtout ceux concernant les spécialisations disciplinaires, sont souvent moins élevés lors de l'affectation qu'au moment de la certification qui régit la formation initiale des enseignants depuis plus de 15 ans.

2. LES PERSPECTIVES D'EMPLOI DES DIPLÔMÉS EN ÉDUCATION

Les diplômés du secteur de l'éducation sont pour la plupart en formation des maîtres et leur nombre a tendance à diminuer depuis 1981: pour la période 1979-1980 à 1984-1985, le nombre de jeunes diplômés en formation initiale s'est à peu près maintenu autour de 3 000 par année. Le nombre d'enseignants déjà en exercice venant chercher un deuxième brevet a par compte considérablement diminué pendant la même période (de 1 975 à 852).

2.1 La situation d'emploi des diplômés

Selon la Relance du MEQ, le taux de chômage des diplômés du baccalauréat en sciences de l'éducation est relativement bas pour la période 1982-1984 (autour de 8% pour les hommes et de 14,5% pour les femmes). Le taux plutôt élevé de placement des bacheliers en éducation est dû au fait qu'un nombre important d'entre eux sont des enseignants en exercice, ayant gardé un lien d'emploi pendant leurs études.

Les emplois des jeunes diplômés en enseignement sont cependant plus précaires, souvent à temps partiel et, pour un bon nombre d'entre eux, dans des secteurs autres que le réseau scolaire.

2.2 L'embauche des nouveaux enseignants au cours des dernières années

Pour la période 1979 à 1983-1984, le bassin de nouveaux enseignants produits peut être évalué à près de 19 500. On peut estimer que 10% de ceux qui ont réussi à obtenir leur brevet (9 500) n'ont pu trouver un emploi régulier. Parmi les diplômés avec permis d'enseignement, soit 15 000 de 1979-1980 à 1983-1984, plus de 25% n'ont pu acquérir un brevet et n'ont donc pas trouvé d'emploi dans l'enseignement.

Cette situation s'explique par le nombre réduit de postes disponibles dans les commissions scolaires (autour de 1 200 par année, au cours des dernières années, soit un peu moins de 2% du corps enseignant) et par le fait que 60% des postes ouverts sont comblés par l'embauche d'enseignants plus âgés. Autrement dit, un jeune diplômé en formation des maîtres a une chance sur six d'être embauché dans un poste d'enseignant régulier.

L'estimation conservatrice du nombre d'enseignants à embaucher par les commissions scolaires d'ici 15 ans montre que le nombre de postes à combler croîtra régulièrement, passant de 1 500 en 1986-1987, à 2 300 en 1990-1991, à 3 000 en 1995-1996 et à 3 400 en l'an 2000.

On peut prévoir, en fait, qu'au cours des 15 prochaines années, environ 32 000 enseignants auront pris leur retraite, soit la moitié de tout le corps enseignant régulier des commissions scolaires.

Vers 1995, les besoins pourraient correspondre à peu près à la production annuelle actuelle des universités. Cela n'absorbera pas cependant les milliers de diplômés des années 1980 à 1985 qui n'ont jamais pu accéder à un poste d'enseignant.

L'embauche d'enseignants hors du Québec s'avère un débouché intéressant mais difficile à évaluer en termes de potentiel. L'embauche en dehors du réseau scolaire constitue un phénomène intéressant mais limité et mal connu encore: l'activité physique, l'éducation physique, l'andragogie et la technologie éducative sont souvent citées comme des secteurs donnant accès à des emplois en dehors du réseau scolaire.

2.3 L'embauche de chercheurs en éducation

Il faut distinguer ici les besoins de recherche en éducation et les besoins de chercheurs en éducation dans le système actuel tel qu'il fonctionne: même si des comparaisons entre le Québec et l'Ontario montre qu'il y a place pour plus de diplômés de 3e cycle en sciences de l'éducation, il s'avère que les structures d'accueil pour les chercheurs sont peu nombreuses. Les universités n'embauchent à peu près pas de chercheurs en éducation depuis quelques années.

3. DES BESOINS D'ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS

En 1983 malgré des surplus d'enseignants dans les commissions scolaires, il existe par ailleurs, en regard des standards de spécialisation disciplinaire, des pénuries d'enseignants spécialisés. Au niveau primaire, dans le champ de l'anglais langue seconde, environ 52% des postes ne peuvent être comblés par des enseignants spécialistes ayant l'équivalent d'une année de formation dans la matière qu'ils enseignent. Pour le champ du français, langue seconde, 26% des postes sont dans le même cas et 10% pour le champ de l'éducation physique.

Au niveau secondaire 47% des postes dans le champ de l'anglais, langue seconde, sont dans la même situation; 47% dans le cas de l'anglais langue d'enseignement; 30% dans le champ des maths et sciences et 7% dans le champ de l'éducation physique.

3.1 L'impact de la formation initiale sur ces pénuries

La formation initiale contribue peu à combler les pénuries d'enseignants spécialisés: 8% seulement des étudiants du 1er cycle en éducation sont inscrits dans des programmes reliés à ces champs d'enseignement. Plus de la moitié d'entre eux sont inscrits en éducation physique.

Si le nombre d'inscriptions est faible, celui des diplômés l'est encore plus: en 1983-1984, on compte pour l'ensemble du Québec, une centaine de diplômés en anglais langue seconde et seulement 80 diplômés pour les quatre disciplines du champ maths et sciences. L'analyse de l'embauche dans les commissions scolaires révèle par ailleurs qu'ils ne parviennent à peu près pas à se faire embaucher.

3.2 L'impact du perfectionnement sur les pénuries

Au cours des dernières années, les enseignants sont peu nombreux à s'inscrire dans les programmes de perfectionnement reliés aux champs d'enseignement qui montrent des pénuries d'enseignants spécialisés. Leur nombre a diminué constamment: en anglais langue seconde, les inscriptions sont passées de 395 en 1979-1980 à 271 en 1982-1983. En maths et sciences, elles étaient de 336 dans l'ensemble des universités en 1979 et en 1982-1983, elles n'étaient plus que de 184. Quant aux diplômés débouchant sur un brevet dans ces mêmes champs, ils sont encore moins nombreux: en anglais langue seconde, le nombre de 2e brevets émis à des enseignants était de 89 en 1979-1980 et il n'était plus que de 65 en 1984-1985. Pour le champ des maths et sciences, pour les deux mêmes années de référence, il est passé de 88 à 17 pour l'ensemble du Québec.

De 1980 à 1985, les programmes universitaires les plus "populaires" auprès des enseignants sont des programmes de formation générale et

les programmes d'études préparant à l'enseignement préscolaire et primaire et à l'enseignement aux inadaptés. Ces deux derniers champs d'enseignement montrent pourtant, des surplus d'enseignants qualifiés depuis plusieurs années.

4. CONCLUSION

Selon le fonctionnement du système actuel, l'embauche globale est d'un peu moins de 2% du corps enseignant régulier. Entre 1990 et 1995, elle devrait s'accroître progressivement à 5%.

En l'absence d'une meilleure correspondance entre le système de perfectionnement, les besoins d'enseignants spécialisés, l'embauche et la production de diplômés, les pénuries observées augmenteront dans les années à venir. Par ailleurs, le perfectionnement universitaire subventionné apparaît de moins en moins contribuer à l'augmentation de la spécialisation disciplinaire reliée au champ d'enseignement dans lequel ils sont affectés, en particulier dans les champs connaissant des pénuries d'enseignants spécialisés.

Tableau I
Diplômés de 1er cycle en éducation selon la nature des programmes

	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Programmes certifiants (1)	4 885	3 759	5 036	5 115	4 308	3 549
Programmes non certifiants (2) (4)	61,5	70,1	68,8	53,1	62,5	
Formation des maîtres	1 539	3 260	2 196	734	1 235	
Autres	1 143	1 390	996	648	741	
Sous-total	2 502	4 650	3 192	1 382	1 976	
Ensemble des programmes (3) (4)	7 387	8 409	8 228	6 497	6 284	

Sources: CUQ et MEQ, Direction de la certification
Notes: (1) Nombre de personnes qui obtiennent un permis, un second brevet ou un brevet aprés autorisation provisoire, selon la Direction de la certification du MEQ. Il s'agit d'un estimé, puisque quelques permis ou brevets sont émis, dans le cas de personnes avec autorisation provisoire, même si la personne n'a pas toujours complété sa formation dans un programme certifiant.
(2) Estimés.
(3) Données obtenues par enquête auprès des universités.
(4) Données non disponibles en 1984-1985.

Tableau II
Taux de chômage des diplômés du niveau du baccalauréat des universités du Québec, par secteurs disciplinaires
1982-1984

	TAUX DE CHOMAGE			
	1982		1984	
	Hommes %	Femmes %	Hommes %	Femmes %
Sciences de la santé	0,0	1,1	0,2	2,7
Sciences de la santé (groupe para-médical)	0,0	4,2	0,0	3,5
Sciences pures	8,4	12,9	10,2	16,7
Sciences appliquées	6,4	12,3	7,2	12,2
Sciences humaines	15,6	18.9	14,7	19,5
Sciences de l'éducation	8,1	14,5	8,5	14,6
Sciences de l'administration	9,2	10,9	9,4	11,0
Arts	23,2	23,8	16,0	18,3
Lettres	20,0	19,5	22,2	16,9
Ensemble des diplômés	9,8	14,7	9,7	14,0

Source: MEQ, Relance

Tableau III

Estimation du nombre d'enseignants à embaucher par les commissions scolaires
1984-85 à 2000-01

	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1939-90	1990-91	1995-96	2000-01
Enseignants réguliers des commissions scolaires (1) (2)	63 220	62 350	62 000	61 500	61 000	60 500	60 000	60 000	60 000
Départs: retraites (2)	733	753	790	847	917	999	1 104	1 740	2 102
décès (3)	80	82	86	92	100	109	120	190	228
autres (4)	1 147	1 129	1 122	1 113	1 104	1 095	1 086	1 086	1 086
sous-total, départs	1 960	1 964	1 998	2 052	2 121	2 203	2 310	3 016	3 416
Nouveaux embauchés	1 100	1 614	1 498	1 552	1 621	1 703	2 310	3 016	3 416

Notes: (1) On a estimé une décroissance du nombre d'enseignants réguliers qui soit telle que l'on puisse résorber, d'ici l'année 1990, les enseignants disponibles non employés, soit 2000 enseignants disponibles en 1984 et 1000 ensuite. L'hypothèse paraît raisonnable si l'on admet que le rapport maître/élèves est sur le point d'atteindre un niveau satisfaisant.

(2) Selon les données d'André Lespérance, Une projection du nombre de retraites des enseignants des commissions scolaires jusqu'en 2005, MEQ, avril 1985, 48 pages.

(3) On s'est contenté d'indexer le taux de mortalité retenu par Lespérance sur le taux de retraite de la même année.

(4) Pour calculer les départs, on a utilisé un taux de 1,8%, ce qui correspond au taux de 3,1% utilisé par Michel Girard, une fois soustraits les retraites et les décès. Il s'agit donc d'un estimé conservateur. Voir: Michel Girard, Evolution passée et prévue des postes et des surplus d'enseignants, MEQ, mai 1985, 5 pages + annexes.

Graphique 1

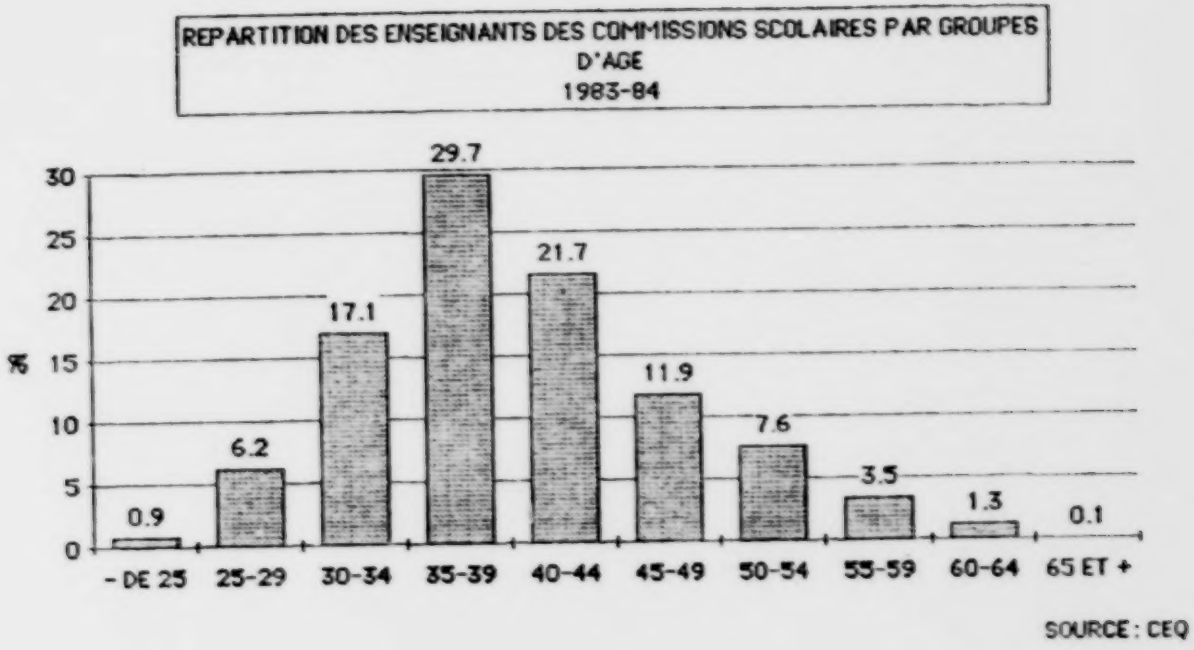

SOURCE : CEQ

Tableau IV

Estimation du nombre d'enseignants spécialisés(1) dans cinq champs d'enseignement au primaire (septembre 1983)

	Postes	Enseignants spécialisés	Pénurie(2)	
			N	%
Anglais, langue seconde	706	336	370	52,0
Français, langue seconde	470	344	126	26,0
Éducation physique	1 707	1 537	170	10,0
Musique	907	932	-	-
Arts plastiques	197	232	-	-

Notes: (1) Possédant plus de 29 crédits dans la discipline.
(2) Pénurie ne réfère pas ici au manque d'enseignants légalement qualifiés au sens de la convention collective. Il spécifie le niveau global de spécialisation des enseignants dans un champ d'enseignement.

Tableau V

Estimation du nombre d'enseignants spécialisés dans six champs du secondaire général (septembre 1983)

	Postes	Enseignants spécialisés	Pénurie	
			N	%
Anglais, langue seconde	2 091	1 106	985	47,0
Français, langue seconde	667	725	-	-
Éducation physique	1 471	1 364	107	7,0
Français, langue d'enseig	3 166	3 353	-	-
Anglais, langue d'enseig.	656	348	308	47,0
Maths et Sciences	5 468	3 834	1 634	30,0

1. INTRODUCTION

1.1 Présentation

Les volets "programmes de formation" et "clientèles" de la présente étude sectorielle révèlent la part prépondérante de la formation et du perfectionnement des enseignants dans le secteur de l'éducation: cela explique pourquoi l'étude des besoins débute par une présentation de l'organisation de l'enseignement au Québec (section 2) et accorde autant de place aux besoins d'enseignants du réseau scolaire. La section 3 présente un bilan de la situation d'emploi des diplômés du secteur de l'éducation, de même que les perspectives d'emploi dans les années à venir, notamment en enseignement, dans le réseau scolaire du Québec. La section 4 s'intéresse à un aspect souvent ignoré de ce réseau: les pénuries d'enseignants spécialisés. Le terme pénurie ne réfère pas au manque ou au surplus de ressources humaines dans le réseau scolaire pris globalement, mais au manque d'enseignants ayant un certain niveau de spécialisation dans un champ d'enseignement obtenue par une promotion spécifique formelle. Les niveaux de spécialisation exigée des enseignants au Québec ont beaucoup évolué depuis une vingtaine d'années, comme partout ailleurs; l'analyse des programmes approuvés de formation le montre bien.

Il est important de rappeler les limites de ce document:

- l'analyse s'est faite en fonction des données existantes et des quelques études que nous avons pu trouver;

- plusieurs points n'ont pu être explorés et d'autres ne le sont que de façon sommaire, faute de sources de données valables.

1.2 Sources de données

L'analyse des besoins de diplômés en éducation fait appel à de nombreuses études, publications, statistiques, pour la plupart d'entre elles obtenues auprès du ministère de l'Éducation du Québec. Mentionnons d'abord les banques de données (informatisées ou non):

- le fichier ICARE, géré par le MEQ qui indique toute la scolarité acquise par les enseignants;

- le fichier PERCOS, lui aussi géré par le MEQ, qui donne des informations sur le personnel des commissions scolaires (assignation, date d'embauche, etc.);

- les relances du MEQ (de 1983 et 1984) et de l'UQAM, concernant la situation d'emploi des diplômés;

- les statistiques de brevets, seconds brevets et permis émis par la Direction de la certification du MEQ;

De plus, le comité a utilisé les résultats de différentes analyses préparées au MEQ:

- deux études de Gérald Létourneau, basées sur une interrelation des fichiers ICARE et PERCOS, la première sur la scolarité des enseignants, la seconde sur le perfectionnement et sa pertinence à l'affectation;

- une étude préliminaire de la Direction des ressources humaines du MEQ concernant la concordance entre les qualifications des enseignants et leur affectation;

- une étude de Michel Girard, sur l'Évolution passée et prévue des postes et des surplus d'enseignants;

- les prévisions d'effectifs scolaires des commissions scolaires, préparées par René Le Corre, de la Direction des études économiques et démographiques du MEQ;

- les prévisions de mises à la retraite, établies par André Lespérance, de la Direction des études économiques et démographiques du MEQ.

Plusieurs données, pourtant essentielles à une compréhension des besoins de diplômés en éducation n'existent pas, ou encore ne sont pas disponibles sous une forme utile. Aussi, l'analyse des besoins de diplômés, notamment dans le réseau scolaire, demeure-t-elle à l'occasion générale et approximative. Toutefois, le portrait qui se dégage est quand même significatif, dans la mesure où la méthodologie utilisée est plutôt conservatrice.

2. ORGANISATION DE L'ACCÈS A L'ENSEIGNEMENT AU QUÉBEC

L'estimation des besoins d'enseignants du réseau scolaire repose entre autres sur les règles d'accès à la pratique de l'enseignement, qui déterminent les conditions pour devenir enseignant et se perfectionner(1), et les règles d'affectation, qui précisent comment les enseignants sont affectés aux différents champs d'enseignement. Les règles d'accès et les règles d'affectation sont décrites brièvement dans les deux sous-sections qui suivent.

2.1 L'accès à l'enseignement

Pour enseigner, une personne doit normalement détenir un brevet d'enseignement, qui peut s'obtenir de deux façons: par un permis temporaire ou, de façon exceptionnelle, par une autorisation provisoire. A ces deux portes d'entrées, s'ajoute la tolérance d'engagement dans certains cas (voir le graphique 1).

2.1.1 Le permis temporaire d'enseigner

Le permis temporaire d'enseigner est émis aux diplômés(2) des programmes universitaires - en général des baccalauréats -, approuvés par le ministère de l'Éducation du Québec. C'est l'université qui demande au ministère l'octroi d'un permis pour les étudiants qu'elle juge qualifiés pour l'enseignement. Dans les faits, le ministère approuve la liste présentée par l'université. Toutefois, les permis ne sont émis qu'aux diplômés qui satisfont aux six conditions de base(3). Le permis reconnaît qu'un candidat est qualifié pour enseigner à tel niveau scolaire, dans tel champ

(1) On trouvera, aux annexes 4 et 5, le texte des règlements n°4 et n°5 qui concernent, dans le premier cas, les permis et les brevets et, dans le second cas, l'évaluation de la scolarité pour déterminer la qualification.
(2) Citoyens canadiens ou immigrants reçus.
(3) Ces conditions sont:
- adaptation de la personnalité à l'enseignement;
- maîtrise de la langue d'enseignement;
- connaissance du champ d'enseignement;
- connaissances en psychopédagogie;
- aptitude à la pratique;
- connaissance du système scolaire québécois.

d'enseignement(1), dans telle langue d'enseignement. Pour les fins d'affectation des enseignants, la convention collective prévoit 39 champs d'enseignement(2), auxquels correspondent, en 1983-1984, 72 permis ou brevets différents.

2.1.2 Le brevet d'enseignement

Le brevet d'enseignement est une autorisation permanente d'enseigner. Pour l'obtenir, le détenteur d'un permis(3) doit compléter un stage probatoire d'une durée de deux ans, au plus tard cinq ans après avoir obtenu son permis(4). L'accès au stage probatoire exige d'être embauché par un établissement scolaire reconnu par le MEQ, soit à temps complet, soit à temps partiel.

(1) L'expression "champ d'enseignement", quand elle est utilisée dans le contexte de la certification, réfère à la spécialisation d'un programme de formation, par exemple la chimie, le français, l'enseignement au primaire, la musique, etc. C'est le contenu du programme de formation qui spécifie le contenu et le contour du champ d'enseignement du permis ou du brevet. Employée par contre dans le contexte de l'affectation et des relations de travail, l'expression "champ d'enseignement" réfère aux 39 champs de pratique différents spécifiés dans la convention collective. Par exemple, le champ des "sciences et maths" comprend "tous les cours de formation générale ou de concentration (à l'exclusion des cours appartenant à un programme de formation professionnelle) dans les sciences de la nature et en mathématiques apparaissant à la grille horaire des élèves du niveau secondaire". A ce seul champ de pratique correspond actuellement cependant, au plan de la certification, au moins quatre spécialisations différentes reliées chacune à des programmes de formation universitaire distincts, soit des baccalauréats en chimie, en physique, en biologie ou en mathématiques. Autrement dit, un champ d'enseignemenet au sens du permis ou du brevet n'est pas toujours identique au champ d'enseignement selon l'affectation: ce dernier est souvent plus large, en particulier dans le cadre de la "capacité d'enseigner" de la convention collective. A la limite, comme on le verra plus loin, aucune formation formelle n'est exigée dans un champ d'enseignement, autre que l'expérience d'enseignement.

(2) Voir à l'annexe 1 la liste des champs d'enseignement de la convention collective.

(3) Les brevets ne sont délivrés qu'à des citoyens canadiens.

(4) Des extensions peuvent être accordées dans le sens d'un rétablissement d'un permis.

Graphique 1

L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT: LES PRINCIPAUX CHEMINEMENTS

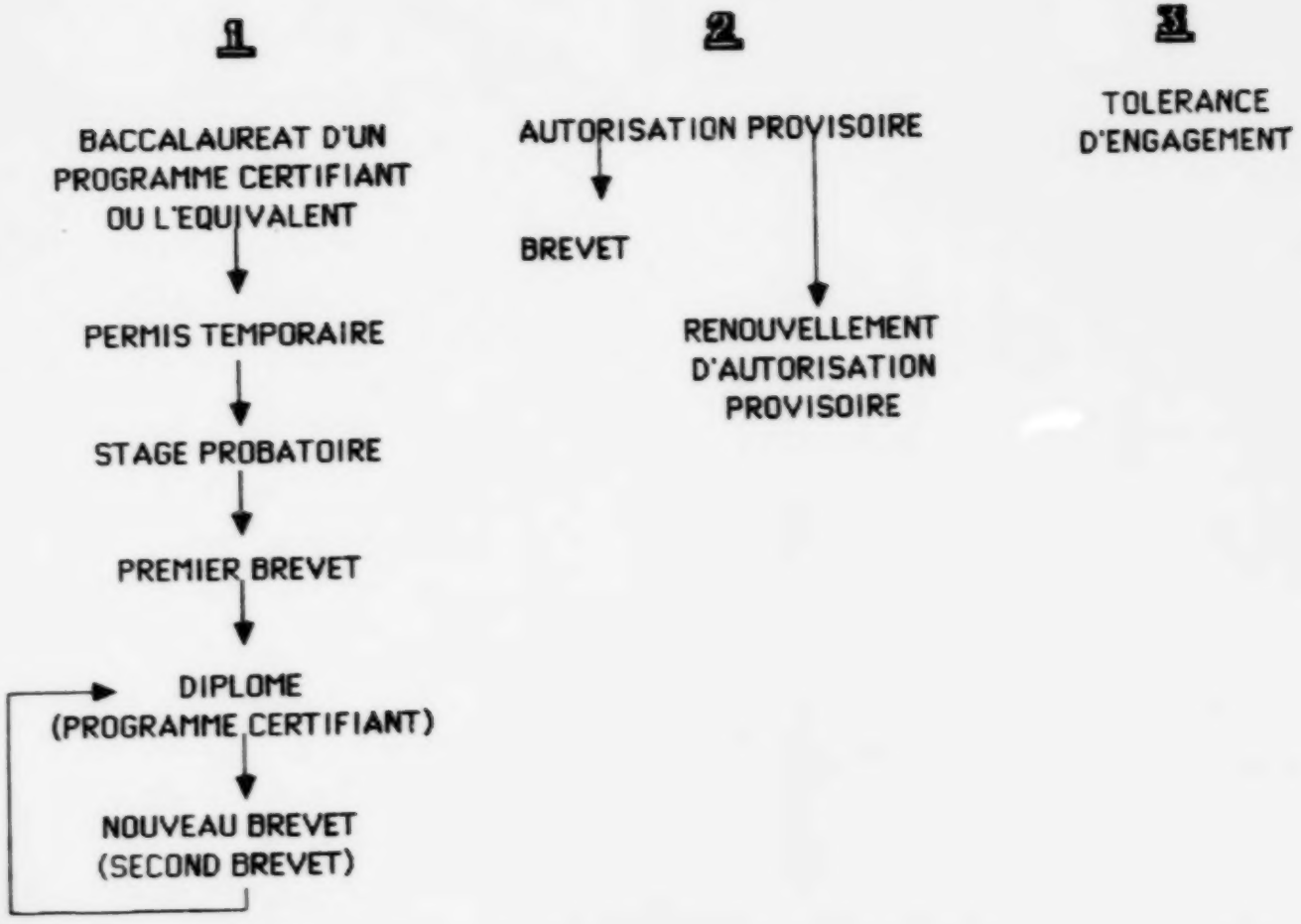

Le brevet, tout comme le permis temporaire ou l'autorisation provisoire, spécifie l'ordre et le champ d'enseignement auquel a accès le détenteur. On compte dans le réseau scolaire 268 brevets différents, nombre qu'il faut doubler, puisque le brevet spécifie aussi la langue d'enseignement. On retrouve dans ces 268 brevets, les brevets émis avant la réforme scolaire de 1966, qui ouvraient souvent à de larges champs d'enseignement, et qui couvraient plus d'un niveau scolaire; très peu de ces brevets étaient émis au terme d'un programme universitaire. De nouveaux types de brevets se sont ajoutés, suite au relèvement du seuil d'accès à la pratique et à la spécialisation croissante de l'enseignement, limitant de plus en plus les aires de compétences reconnues par le brevet, en fonction des quatre critères principaux qui suivent:

- le niveau scolaire;
- la discipline d'enseignement;
- les caractéristiques intellectuelles ou socio-affectives des élèves;
- les handicaps sensoriels ou physiques des élèves.

A leur brevet initial, beaucoup d'enseignants en exercice ont ainsi ajouté un ou plusieurs brevets spécialisés, acquis au terme d'un programme universitaire agréé par le MEQ. L'ensemble des brevets encore reconnus (les 268) est le résultat de toutes ces transformations. En 1983-84, les programmes de formation en enseignement pouvaient mener à 72 brevets, soit 36 pour chacune des deux langues. En fait, près des deux tiers des permis et brevets émis en 1983-84, soit 3 474, se retrouvent dans six catégories différentes seulement et l'ensemble recouvre 54 types de permis et brevets(1).

(1) Données obtenues de la Direction de la certification (MEQ) en mars 1985. Les six catégories qui regroupent les deux tiers des permis et brevets sont: le préscolaire et primaire, l'éducation physique, la musique, le français langue d'enseignement et l'anglais langue seconde.

2.1.3 L'autorisation provisoire d'enseigner

L'autorisation provisoire est délivrée à une personne qui ne satisfait que partiellement aux exigences de la qualification nécessaire à l'obtention d'un permis temporaire d'enseigner. Le détenteur d'une autorisation provisoire pourra être embauché si l'employeur fournit la preuve qu'il n'a pu obtenir les services d'une personne qui détient un permis ou un brevet. L'autorisation provisoire d'enseigner est valide pour deux ans et doit être renouvelée annuellement.

Un brevet d'enseignement peut aussi être émis à une personne qui détient une autorisation provisoire d'enseigner, une fois satisfaites certaines conditions, en général de suivre jusqu'à 30 crédits de cours à l'université, à l'intérieur d'un programme agréé, en plus de se soumettre à une période de probation de deux ans.

2.1.4 La tolérance d'engagement

Lorsqu'une commission scolaire ne peut engager une personne qui détient un brevet, un permis ou une autorisation provisoire, elle peut obtenir une lettre de tolérance l'autorisant à retenir les services d'une personne non légalement qualifiée. La tolérance n'est valide que pour un an et ne peut être renouvelée, sauf dans certains cas(1).

---

(1) Notons que la convention collective prévoit qu'un "enseignant visé par une tolérance d'engagement au sens des règlements du Ministre et qui a complété trois (3) années consécutives de service comme enseignant dont au moins deux (2) à la commission obtient, au moment de son engagement pour une quatrième (4e) année à la commission, une autorisation provisoire d'enseigner [...]. Le maintien de cette autorisation provisoire est subordonné aux exigences fixées lors de son émission." (Dispositions constituant des conventions collectives, 1983-1985, article 5-3.34).

2.1.5 Le perfectionnement et l'obtention de nouveaux brevets

Les enseignants détenteurs d'un brevet d'enseignement peuvent, sans devoir compléter un autre stage probatoire, recevoir d'autres brevets d'enseignement attestant les nouvelles compétences acquises au terme d'études entreprises dans le cadre d'un programme universitaire. Le nouveau brevet exige en général d'avoir complété une formation d'environ 30 crédits. Dans la pratique, les exigences pour l'obtention d'un second brevet sont tirées des normes d'approbation des programmes du MEQ. Pour le niveau secondaire, 45 à 60 crédits spécifiques dans une discipline sont exigés.

2.1.6 Les normes minimales de compétence relatives à la connaissance d'un champ d'enseignement

Les seules normes minimales de compétence connues, relativement à la connaissance d'un champ d'enseignement, sont formulées dans une instruction du ministère de l'Éducation (1), et dans une série de documents d'orientation(2) dont seulement deux ont été formellement approuvés.

(1) MEQ, Gestion des ressources humaines (instruction), 7 juin 1985, code: AG-55-85-05.

(2) Le MEQ a approuvé en 1977 et 1981, deux des documents d'orientation énonçant les règles de composition des programmes qu'il a le pouvoir d'agréer et pour lesquels il spécifie des exigences de formation. Ces document sont:
- La formation des maîtres de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. Document d'orientation, MEQ, octobre 1977.
- La formation initiale des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire (en arts, en langues secondes et en éducation physique). Document d'orientation, MEQ, octobre 1980.

Les normes minimales des documents d'orientation sont relativement générales. Les seules normes précises sont celles que l'on retrouve dans l'instruction du ministère, instruction qui concerne l'émission des autorisation provisoires d'enseigner; ces normes sont:

"1) Pour l'enseignement aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (primaire et secondaire).

Un diplôme universitaire de 1er cycle (ou un diplôme universitaire de 1er cycle équivalent, décerné par une université à l'extérieur du Québec) comportant au minimum deux (2) années d'études universitaires en psychopédagogie ou en psychologie.

2) Pour les disciplines en formation générale au secondaire

Un diplôme universitaire de 1er cycle (ou un diplôme universitaire de 1er cycle équivalent, décerné par une université à l'extérieur du Québec) comportant au moins une majeure dans le champ d'enseignement ou une formation équivalente.

3) Pour les disciplines de formation professionnelle

Une formation professionnelle comportant, selon les disciplines:

- soit un D.E.C. (professionnel) ou un diplôme de technicien (ou un diplôme équivalent);

- soit un certificat d'études secondaires professionnelles ou un certificat d'école de métiers (ou l'équivalent);
et
une expérience industrielle pertinente d'au moins trois (3) ans;
et
une attestation de compétence dans l'exercice du métier ou de la profession.

4) Pour l'enseignement de l'initiation à la technologie

Une formation comportant:

- soit un D.E.C. (professionnel) en techniques physiques ou un diplôme d'études techniques en techniques physiques (ou un diplôme équivalent);
et
une expérience industrielle pertinente aux techniques physiques d'au moins trois (3) ans attestée par d'anciens employeurs;

- soit un diplôme universitaire de 1er cycle en sciences physiques (ou un diplôme équivalent d'une université non-québécoise).

5) Pour l'enseignement de la musique, des arts plastiques, de l'art dramatique et de la danse (niveaux primaire et secondaire)

Avoir complété au moins deux (2) années d'études postcollégiales d'un programme approuvé selon le cas ou une formation équivalente.

6) Pour l'enseignement des langues secondes (niveaux primaire et secondaire

Maîtriser la langue seconde à enseigner et détenir un diplôme universitaire de 1er cycle (ou un diplôme universitaire de 1er cycle équivalent, décerné par une université à l'extérieur du Québec) comportant au moins une majeure en études françaises ou anglaises selon le cas ou une formation équivalente"(1).

2.1.7 L'impact de l'affectation

Les normes de spécialisation dans un champ de connaissance ne se retrouvent pas toujours dans le cadre des règles d'affectation. Quinze crédits de cours dans un champ de connaissance relié à un champ d'enseignement, ou seulement de l'expérience d'enseignement dans ce dernier, constituent par exemple un seuil de spécialisation accepté dans la convention collective.

(1) MEQ, Gestion des ressources humaines (instruction), 7 juin 1985, code AG-55-85-05.

2.2 Les règles d'affectation des enseignants

Les dispositions qui proviennent des ententes de travail modifient les normes minimales de connaissance qu'on peut dégager de la lecture des règles d'accès à l'enseignement, du moins pour les enseignants en exercice. Ainsi l'introduction de la notion de capacité d'enseigner élargit les conditions d'accès à un champ d'enseignement.

2.2.1 La capacité d'enseigner selon la convention collective

La convention collective définit ainsi la notion de capacité d'enseigner:

"CAPACITÉ: est réputé répondre aux exigences de la discipline celui qui répond à l'un ou l'autre des critères suivants:

- Avoir un brevet spécialisé ou un certificat spécialisé pour la discipline visée. Toutefois, l'enseignant qui détient un brevet d'enseignement qui ne comporte pas de mention de spécialité est réputé capable d'enseigner aux élèves autres que ceux de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage soit au niveau primaire comme titulaire soit au niveau secondaire dans les disciplines de formation générale autres que l'éducation physique, la musique, les arts plastiques et l'informatique.

- Avoir l'expérience d'enseignement d'au moins un (1) an à temps complet dans la discipline visée à l'intérieur des cinq (5) dernières années.

- Poursuivre un programme d'études reconnu pour la discipline et avoir complété quinze (15) crédits de spécialisation dans la discipline visée"(1).

2.2.2 Les règles d'affectation des enseignants

L'assignation de chacun des enseignants réguliers à un poste est régie par les commissions scolaires et les directions d'écoles; elle s'opère dans le cadre de ces critères de "capacité d'enseigner", tout en tenant compte par

(1) Dispositions constituant des conventions collectives, 1983-1985, (Révision du 15-10-1985), article 5-3.19.

ailleurs de l'ancienneté. Des règles locales peuvent aussi encadrer l'application de la notion de capacité, par exemple en élargissant ou en rétrécissant le territoire géographique d'affectation, ou encore faire du champ des mathématiques et des sciences, quatre champs distincts d'enseignement, faisant ainsi coïncider discipline et champ.

Il existe, en plus, des règles précises d'affectation et de mutation qui s'appliquent dans les situations d'excédents d'effectifs:

"Lorsque, dans une école, un excédent d'effectifs est prévu pour l'année suivante dans une discipline, [...] les enseignants à maintenir sont choisis par ancienneté parmi ceux dont plus de la moitié de la tâche s'exerçait dans cette discipline.

Les autres enseignants sont en excédent d'effectifs et doivent choisir:

. soit d'être affectés dans leur école, dans une discipline pour laquelle ils répondent au critère de capacité et dans laquelle il y a un ou des besoins;

. soit de déplacer dans leur école l'enseignant de leur champ qui est affecté dans une autre discipline pour laquelle ils répondent au critère de capacité et ce, à la condition de posséder plus d'ancienneté que l'enseignant à déplacer [...];

. l'enseignant ainsi déplacé est versé dans le bassin d'affectation et de mutation au niveau de la commission"(1).

"L'enseignant versé dans le bassin d'affectation et de mutation de la commission est affecté sous réserve du critère de capacité par ordre d'ancienneté selon l'ordre de priorité suivant:

1. pour combler un besoin dans la même discipline;

2. pour combler un besoin dans une autre discipline de son champ;

3. pour combler un besoin dans une autre discipline dans un autre champ, si l'enseignant y consent" (2).

(1) Dispositions constituant des conventions collectives, 1983-1985, (Révision du 15-10-85), article 5-3.22.
(2) Ibid., article 5-2.24.

2.3 Conclusion

Les normes de spécialisation sont claires dans la réglementation régissant l'accès à l'enseignement. Tous les diplômés des programmes de formation initiale sont soumis à ces règles de certification depuis près de 20 ans.

Pour les enseignants en exercice, formés avant que ne s'applique le règlement no 4 et le transfert de la formation des maîtres à l'université, de même que pour ceux qui accèdent à l'enseignement par d'autres cheminements que la formation initiale régulière, ou encore qui changent de champ d'enseignement après affectation, il apparaît, comme on peut le constater à la lecture du présent texte(1), que les seuils de spécialisation dans une discipline ou un champ d'études sont souvent moins élevés que les normes minimales de spécialisation qu'on exige des diplômés des programmes de formation initiale.

---

(1) La majorité des enseignants en service en 1983-84 ont été formés avant 1970. Il y a plus de 25 000 enseignants encore dans le réseau scolaire en 1985 qui ont reçu le diplôme de formation de brevet A. Ce diplôme mis en place en 1954 se donnait au terme de quatre années d'études après une 11e année du cours scientifique de l'époque. Les deux premières années sont entièrement consacrées à la culture générale et les deux dernières années étaient consacrées à la formation professionnelle. C'est dans le cadre de la quatrième année que se prenait une des six options suivantes: 1/ option cours élémentaire et secondaire, 2/ option cours élémentaire, 3/ option cours secondaire, 4/ option classes maternelles et élémentaires, 5/ option cours élémentaire et enseignement à l'enfance exceptionnelle, section déficience mentale et 6/ enseignement à l'enfance exceptionnelle, section mésadaptés.
Dans le cadre de l'option cours secondaire, deux spécialisations disciplinaires de neuf crédits devaient être choisies au choix, un crédit correspondant à 15 heures de scolarité.

En général, tant dans le brevet A que le brevet B de l'époque, les concentrations disciplinaires (comprenant la méthodologie) allaient de six à neuf crédits (à l'exception de la religion qui, avec les cours à option pouvait atteindre 15 crédits).

3. BILAN ET PERSPECTIVES D'EMPLOI POUR LES DIPLOMÉS DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

L'analyse des perspectives d'emploi est effectuée en deux temps. Premièrement, on présente un court bilan de la situation d'emploi de l'ensemble des diplômés du secteur de l'éducation: nombre de diplômés et, surtout, taux de chômage pour les différentes spécialisations.

Deuxièmement, sont examinés les besoins en termes d'embauche, pour les secteurs suivants: l'enseignement dans le réseau scolaire du Québec, l'enseignement hors du Québec, les professionnels et les cadres du réseau scolaire, les secteurs hors du réseau scolaire (incluant l'éducation physique) et la recherche en éducation.

3.1 La production de diplômés en éducation

3.1.1 Le nombre de diplômés

Les programmes du secteur de l'éducation sont fréquentés par deux groupes principaux d'étudiants: d'une part, les enseignants en exercice, qui viennent se perfectionner, soit pour obtenir un nouveau brevet, soit pour augmenter leur scolarité; d'autre part, les jeunes qui n'ont encore jamais travaillé de façon régulière, et qui sont inscrits en formation initiale, en formation des maîtres pour la plupart. Le premier groupe est le plus important: en 1982-83, les enseignants en exercice représentaient 60% de l'ensemble des étudiants inscrits aux programmes de formation des maîtres(1).

Les programmes fréquentés par les étudiants du secteur de l'éducation peuvent être divisés en trois groupes:

(1) MEQ, Situation de la formation et du perfectionnement du personnel de l'enseignement en 1982-83, Québec, 1983, p.9.

- les programmes de formation de maîtres qui mènent à une certification(1);

- les programmes de perfectionnement et les programmes de 2e cycle en enseignement qui ne mènent pas à une certification(2);

- les programmes qui mènent à d'autres champs professionnels que l'enseignement (administration scolaire, counseling et orientation, activité physique, etc).

Le tableau 1 illustre deux caractéristiques importantes du secteur de l'éducation: premièrement, les diplômés du secteur de l'éducation sont pour la plupart en formation des maîtres, soit inscrits à des programmes certifiants, soit inscrits à des programmes non certifiants; deuxièmement, le nombre de diplômés dans les programmes certifiants, donc donnant en principe accès à l'enseignement, a tendance à diminuer depuis 1982-83; le nombre de diplômés des programmes non certifiants diminue depuis 1980-81. Le tableau 2 montre que la diminution des diplômés de programmes certifiants s'est manifestée surtout dans le cas des deuxièmes brevets, donc destinés à des enseignants en exercice; alors que les seconds brevets représentaient en 1979-80, 40% des diplômes des programmes certifiants, en 1984-85, ils ne comptent plus que pour 24% du total. Le nombre de permis, délivrés en principe à des nouveaux, s'est pour sa part à peu près maintenu au même niveau durant la période de 1979-80 à 1983-84.

(1) Cette catégorie comprend, entre autres, quelques programmes de psychoéducation qui permettent d'obtenir un permis ou un brevet d'enseignement.

(2) Ces programmes ont, dans la plupart des cas, pour but de permettre aux enseignants de se perfectionner dans le champ dans lequel ils sont déjà qualifiés (dans le cas des programmes de 1er cycle), ou encore en didactique ou en psychopédagogie (dans le cas des programmes de 2e cycle). On retrouve par exemple, dans ce groupe, les programmes de perfectionnement des maîtres en français (PPMF). Il faut noter ici la confusion qu'apportent les microprogrammes (de 6 à 15 crédits en général) offerts par les universités. Tant à la Direction de la classification qu'à celle de la certification (MEQ), on signale le statut ambigu de ces programmes.

Tableau 1
Diplômés de 1er cycle selon la nature des programmes

	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Programmes certifiants (1)	4 885	3 759	5 036	5 115	4 308	3 549
Programmes non certifiants (2) (4)						
Formation des maîtres	1 539	3 260	2 196	734	1 235	
Autres	1 143	1 390	996	648	741	
Sous-total	2 502	4 650	3 192	1 382	1 976	
Ensemble des programmes (3) (4)	7 387	8 409	8 228	6 497	6 284	

Sources: CUQ et MEQ, Direction de la certification

Notes: (1) Nombre de personnes qui obtiennent un permis, un second brevet ou un brevet après autorisation provisoire, selon la Direction de la certification du MEQ. Il s'agit d'un estimé, puisque quelques permis ou brevets sont émis, dans le cas de personnes avec autorisation provisoire, même si la personne n'a pas toujours complété sa formation dans un programme certifiant.

(2) Estimés.

(3) Données obtenues par enquête auprès des universités.

(4) Données non disponibles en 1984-1985.

Tableau 2
Permis et nouveaux brevets décernés par le MEQ (1)

		1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Nombre de permis (2)	N	2 910	2 198	3 174	3 316	3 105	2 697
	%	59,6	58,5	63,0	64,8	72,1	76,0
Nombre de seconds brevets (3)	N	1 975	1 561	1 862	1 799	1 203	852
	%	40,4	41,5	37,0	35,2	27,9	24,0
Nombre de diplômés, programmes certifiants	N	4 885	3 759	5 036	5 115	4 308	3 549
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: MEQ, Direction de la certification
Notes: (1) Excluant les permis et brevets qui ne donnent accès qu'au collégial et à l'enseignement aux adultes (environ 30 par année).
(2) Délivrés à des finissants qui ne détiennent pas déjà de brevet. Certains de ces permis donnent accès à plus d'un champ d'enseignement; ils sont alors comptés à chacun des champs auxquels ils donnent accès.
(3) Nouveaux brevets délivrés à des enseignants en exercice. Certains seconds brevets donnent accès à plus d'un champ d'enseignement; ils sont alors comptés à chacun des champs auxquels ils donnent accès. Incluant les 1 500 brevets environ délivrés à des enseignants qui ne détenaient qu'une autorisation provisoire, pour la période de 1979-80 à 1984-85.

3.1.2 La situation d'emploi des diplômés

La situation d'emploi des diplômés du secteur de l'éducation est difficile à évaluer, les données disponibles étant disparates et fragmentaires. Deux constatations peuvent toutefois être dégagées de l'ensemble des données: premièrement, malgré la situation difficile, plusieurs des jeunes issus de la formation initiale réussissent à décrocher un emploi, mais pas toujours dans l'enseignement régulier, ni à temps plein; deuxièmement, l'embauche par les commissions scolaires favorise les personnes de plus de 30 ans, plutôt que les nouveaux diplômés, en partie sous l'effet des mécanismes obligatoires de relocalisation des enseignants en disponibilité(1).

Les diplômés du secteur de l'éducation apparaissent plus nombreux, toutes proportions gardées, à occuper un emploi que les diplômés de l'ensemble des disciplines. Selon les données de la relance de 1984(2), 84% des hommes et 78% des femmes qui avaient obtenu un baccalauréat en 1982 occupaient un emploi en 1984(3), alors que pour l'ensemble des disciplines, les proportions étaient respectivement de 75% et de 71,7%.

Le taux relativement élevé de placement des bacheliers en éducation est dû au fait qu'un nombre très important d'entre eux avaient conservé un lien d'emploi tout au long de leurs études, c'est-à-dire étaient des enseignants en exercice. C'est ce qui explique, entre autres, l'importance des étudiants à temps partiel au niveau des baccalauréats en éducation: par exemple, en 1983-84 ils représentaient près du tiers des effectifs du secteur de l'éducation.

---

(1) L'article 5.3.3.2 du décret tenant lieu de convention collective énumère plus d'une dizaine d'obligations de la commission scolaire à cet égard.

(2) Il s'agit des données préliminaires, non encore publiées, de l'enquête du MEQ auprès des diplômés.

(3) Dans la semaine du 16 au 22 septembre 1984.

Tableau 3
Taux de chômage des diplômés du niveau du baccalauréat des universités du Québec, par secteurs disciplinaires
1982-1984

	TAUX DE CHOMAGE			
	1982		1984	
	Hommes %	Femmes %	Hommes %	Femmes %
Sciences de la santé	0,0	1,1	0,2	2,7
Sciences de la santé (groupe para-médical)	0,0	4,2	0,0	3,5
Sciences pures	8,4	12,9	10,2	16,7
Sciences appliquées	6,4	12,3	7,2	12,2
Sciences humaines	15,6	18.9	14,7	19,5
Sciences de l'éducation	8,1	14,5	8,5	14,6
Sciences de l'administration	9,2	10,9	9,4	11,0
Arts	23,2	23,8	16,0	18,3
Lettres	20,0	19,5	22,2	16,9
Ensemble des diplômés	9,8	14,7	9,7	14,0

Source: MEQ, Relance

Comme on peut le voir au tableau 3, le taux de chômage(1) des diplômés du secteur de l'éducation est plus faible que celui de la plupart des autres disciplines, à l'exception des sciences de la santé et des sciences appliquées.

Malgré cela, le taux de chômage en 1984 des bacheliers du secteur de l'éducation reste passablement élevé, considérant le taux de placement des bacheliers. Cette situation s'explique essentiellement par le fait que les bacheliers en éducation sont proportionnellement moins nombreux que ceux des autres disciplines à poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat.

Le tableau 4 permet de situer, en termes d'emplois, les différentes spécialités du secteur de l'éducation: c'est surtout en information scolaire et orientation, de même qu'en récréologie, que les débouchés apparaissent les moins nombreux, toutes proportions gardées, bien que le nombre de diplômés y soit relativement faible.

Les données de la relance des diplômés de l'UQAM(2), qui concernent les bacheliers de 1979-80 à 1982-83, permettent de préciser ce tableau à la fois pour ceux qui n'ont aucune expérience du marché du travail, donc en formation initiale, et pour ceux qui ont déjà une expérience du marché du travail, en perfectionnement pour la plupart d'entre eux.

(1) Taux de chômage: proportion résultant du rapport de tous les diplômés qui cherchaient un emploi sur l'ensemble des diplômés sur le marché du travail. Taux de placement: proportion résultant du rapport de tous les diplômés qui détiennent un emploi à temps plein ou à temps partiel sur l'ensemble des diplômés.

(2) André Allaire, Relance auprès des diplômés du baccalauréat. Promotions 1979-80 à 1982-83, UQAM, septembre 1985, 141 pages. Les données présentées ici ne concernent que la famille de formation des maîtres et excluent certains programmes rattachés à d'autres familles, même s'ils sont en formation des maîtres. A l'annexe 2, on trouvera les taux de chômage pour ces autres programmes.

Tableau 4
Situation, en septembre 1984 (1), des diplômés qui ont obtenu un baccalauréat, par spécialités en éducation en 1982

	SITUATION DES DIPLOMÉS									
	Ont un emploi		Cherchent un emploi		Sont aux études		Sont inactifs		Taux de chômage (3)	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Enseignement primaire et préscolaire (2)	87,1	79,2	9,2	12,3	1,8	3,1	1,9	5,4	9,6	13,4
Enseignement secondaire	89,7	77,0	3,7	15,0	5,7	3,1	0,9	4,9	4,0	16,3
Orthopédagogie (2)	88,2	78,3	8,6	15,6	2,2	2,3	1,0	3,8	4,0	16,3
Inf. scolaire et orient. (2)	64,6	74,7	22,6	15,4	9,9	8,5	2,9	1,4	25,9	17,0
Education physique	78,3	71,8	9,1	10,5	12,2	12,7	0,4	5,0	10,5	12,8
Récréologie (2)	89,3	75,6	5,3	18,1	0,0	0,0	5,4	6,3		19,3
Psychoéducation	72,7	88,4	14,1	10,6	11,3	0,0	1,9	1,0	16,2	10,7
Total	84,2	78,2	7,8	13,3	6,9	3,9	1,1	4,6	8,5	14,6

Source: MEQ, Relance

Notes: (1) Semaine du 16 au 22 septembre 1984.
(2) Données peu fiables dans le cas des hommes.
(3) Calculé en divisant le nombre de diplômés cherchant un emploi, par le nombre de ceux qui ont un emploi ou qui en cherchent un.

Tableau 5
Situation des diplômés de la famille de formation des maîtres à l'UQAM (4 promotions)
1979-80 à 1982-83

	Avec expér. du marché du travail %	Sans expér. du marché du travail %
Emploi		
. à temps complet	74,2	38,8
. à temps partiel	11,2	31,9
. à temps partiel + études	4,6	10,2
A la recherche d'un emploi	5,9	11,6
Aux études	2,4	5,3
Inactifs	1,7	2,2
Total	100,0	100,0
Taux de chômage	6,1	12,5

Source : André Allaire, Relance auprès des diplômés du baccalauréat . Promotions 1979-80 à 1982-83, UQAM, septembre 1985, 141 pages.

Tableau 6
Taux de chômage des diplômés de baccalauréat, de l'UQAM
par secteurs disciplinaires
1979-80 à 1982-83

	TAUX DE CHOMAGE	
	Avec expér. du marché du travail %	Sans expér. du marché du travail %
Arts	17,0	18,4
Formation des maîtres	12,5	6,1
Lettres	22,6	17,5
Sciences	19,3	10,1
Sciences de la gestion	10,8	7,9
Sciences humaines	19,1	10,9
Ensemble des diplômés	14,8	9,5

Source: André Allaire, Relance auprès des diplômés du baccalauréat. Promotions 1979-80 à 1982-83, UQAM, septembre 1985, 141 pages.

Le tableau 5 donne, pour chacun des deux groupes(1) de diplômés en formation des maîtres, la situation environ 12 mois après l'obtention de leur diplôme(2). Le taux de chômage des jeunes (sans expérience préalable du marché du travail) est plus élevé que celui des adultes (avec expérience préalable du marché du travail). Il demeure toutefois plus faible que celui des jeunes de la plupart des programmes de l'UQAM, comme on peut le voir au tableau 6; en ce sens, proportionnellement plus de jeunes diplômés du secteur de l'éducation réussissent à décrocher un emploi, comparativement à ceux des autres disciplines.

Les emplois des jeunes sont cependant plus précaires, puisqu'ils sont, toutes proportions gardées, plus nombreux à occuper des emplois à temps partiel. De plus, les jeunes sont moins nombreux à se trouver un emploi dans le réseau scolaire; comme on peut le constater à la lecture du tableau 7, les jeunes sont plus nombreux à occuper des emplois dans des secteurs autres: travail social, activités sportives, par exemple.

En conclusion, bien que le marché de l'emploi soit maintenant plus difficile que par le passé, il existe malgré tout des débouchés pour les diplômés en formation des maîtres dans le réseau scolaire québécois. De plus, il semble qu'un nombre non négligeable de diplômés créent leur propre emploi ou travaillent dans de nouveaux secteurs d'enseignement, hors du réseau scolaire.

---

(1) Sur les 2 060 qui ont retourné le questionnaire, soit un taux de réponse de 74,9% des bacheliers de la famille de formation des maîtres. Notons qu'il s'agit des diplômés de 4 promotions consécutives.

(2) Les données sont recueillies en janvier, soit entre 6 et 18 mois après l'obtention du diplôme.

Tableau 7
Occupations à temps complet des diplômés de la famille de formation des maîtres à l'UQAM (4 promotions)
1979-80 à 1982-83

EMPLOIS A TEMPS COMPLET	Avec expér. du marché du travail %	Sans expér. du marché du travail %
Enseignants	81,9	60,3
Travailleurs sociaux		3,6
Autres enseignants et personnel assimilé		3,0
Entraîneurs, moniteurs et instructeurs de sports et loisirs		3,0
Autres	18,6	30,1
Total	100,0	100,0

Source: André Allaire, Relance auprès des diplômés du baccalauréat. Promotions 1979-80 à 1982-83, UQAM, septembre 1985, 141 pages.

3.1.3 L'embauche de nouveaux enseignants au cours des dernières années

Le bassin de nouveaux enseignants, pour la période 1979-80 à 1983-84 peut être évalué à environ 19 500, nombre qui se répartit ainsi:

- 8 200 brevetés après avoir obtenu un permis(1);

- 1 300 brevetés après avoir obtenu une autorisation provisoire(2);

- 10 000 détenteurs de permis d'enseignement environ qui n'ont pas encore obtenu un brevet(3), même si certains d'entre eux sont en chômage ou ont abandonné, ou encore poursuivent des études dans d'autres domaines.

Peut-on parler de surplus de diplômés dans le secteur de l'éducation? La réponse à cette question doit être double. En termes de diplômés qui ont obtenu un brevet, les surplus sont assez faibles: on peut estimer à 1 000 personnes environ les brevetés qui n'ont pu se trouver un emploi régulier, soit 10%.

Toutefois, dans l'évaluation des surplus, il faut aussi considérer les diplômés - beaucoup plus nombreux - qui n'ont pu obtenir de brevets et qui sont donc, à toutes fins pratiques, exclus du système scolaire: on peut évaluer à environ 4 000 (des 15 000 nouveaux diplômés de 1979-80 à 1983-84) les personnes qui n'ont pas obtenu leur

---

(1) Selon les rapports de la Direction de la certification du MEQ.
(2) Données obtenues d'un fichier informatisé de la Direction de la certification du MEQ. Un peu plus de la moitié de ces brevets donnent accès au secondaire professionnel; près de 20% donnent accès au secondaire général et un peu plus de 15% à l'adaptation scolaire.
(3) Donnée calculée à partir des statistiques de la Direction de la certification du MEQ.

Tableau 8
Répartition des enseignants réguliers à temps complet (1) embauchés par les commissions scolaires par groupes d'âge
1981 à 1985

		- de 25	25-29	30-34	35-44	45-54	55 et +	Total
1981	N	207	324	263	360	94	25	1 273
	%	16,3	25,5	20,7	28,3	7,4	2,0	100,0
1982	N	204	361	252	398	97	18	1 330
	%	15,3	27,1	19,0	29,9	7,3	1,4	100,0
1983	N	98	232	158	281	90	20	879
	%	11,1	26,4	18,0	32,0	10,2	2,3	100,0
1984	N	154	283	205	345	103	19	1 109
	%	13,9	25,5	18,5	31,1	9,3	1,7	100,0
1985	N	156	364	197	469	133	23	1 342
	%	11,6	27,1	14,7	34,9	9,9	1,6	100,0

Source: PERCOS
Notes: (1) Ces données n'incluent que les personnes qui ont accédé au statut d'enseignant à temps plein, dans les postes réguliers, indépendamment de leur affectation ou lieu de travail l'année précédente.

brevet et qui n'ont pu trouver un emploi dans l'enseignement(1). Parmi ces 4 000 diplômés, certains se sont retrouvés dans des secteurs connexes, ou encore se sont recyclés dans d'autres secteurs.

Les choix que font les commissions scolaires à l'embauche ne favorisent guère les jeunes candidats, qui ne constituent à peu près que 40% des nouveaux professeurs embauchés dans les postes réguliers, comme on peut le voir au tableau 8. Notons que, depuis 1981, les nouveaux enseignants engagés ne représentent qu'entre 1,5% et 2% des effectifs des commissions scolaires.

La situation plus difficile de l'emploi pour les jeunes diplômés s'explique donc non seulement par l'existence d'un nombre réduit de postes disponibles dans l'enseignement (autour de 1 000 annuellement en moyenne, au cours des dernières années), mais également par le fait que les commissions scolaires comblent ces postes en embauchant des enseignants plus âgés, ce qui est en partie relié aux mesures obligatoires de relocalisation des enseignants en disponibilité.

3.2 L'embauche d'enseignants dans le réseau scolaire du Québec

Les perspectives d'emploi dans le réseau scolaire du Québec reposent sur de nombreux facteurs, notamment les règles budgétaires, les conventions collectives, les régimes pédagogiques et le nombre d'élèves. Compte tenu de l'impossibilité de prévoir les modifications qui seront apportées aux politiques scolaires, on ne

(1) En extrapolant les données de la relance de l'UQAM. Voir André Allaire, Relance auprès des diplômés du baccalauréat. Promotions 1979-80 à 1982-83. UQAM, sept. 85, pp. 32 et 33.

Tableau 9
Prévision du nombre d'élèves dans les commissions scolaires du Québec
1985-86 à 1990-91

	OBSERVATION	PRÉVISION					
	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91
Maternelle 5 ans	92 152	91 581	90 099	86 217	82 856	83 098	82 875
Primaire	536 005	545 611	553 810	556 242	555 169	548 715	541 933
Secondaire	420 528	402 557	391 345	394 363	405 869	413 392	420 592
Total	1 048 685	1 039 749	1 035 254	1 036 822	1 043 894	1 045 205	1 045 400

Source: René Le Corre, Prévision du nombre d'élèves des commissions scolaires du Québec de 1985-86 à 1990-91 (document préliminaire), MEQ, décembre 1985, 56 pages.

trouvera dans un premier temps qu'une analyse sommaire de l'évolution des effectifs scolaires en fonction des paramètres actuels. Dans un second temps, des prévisions d'embauche sont présentées, prévisions qui sont essentiellement établies à partir des caractéristiques démographiques des enseignants du primaire et du secondaire du réseau public.

3.2.1 Évolution des effectifs scolaires

Au cours des six années couvrant la période de 1979-80 à 1984-85, le nombre d'élèves diminuait de 103 150 élèves, entraînant une réduction de 10% des effectifs enseignants(1). Selon les plus récentes prévisions du MEQ, le nombre d'élèves du secteur public devrait se maintenir, jusqu'à 1990-91, à environ 1 040 000(2), comme l'indique le tableau 9.

Pour la période de 1990-91 à l'an 2000-01, l'estimation est plus difficile à réaliser. Toutefois, les effectifs devraient se maintenir à peu près au même niveau, si on se fie aux analyses préliminaires concernant la natalité.

Si les prévisions se réalisent, on peut conclure que le nombre de postes d'enseignants réguliers ne sera que très peu affecté, au cours des années à venir, par les variations des effectifs scolaires.

3.2.2 Évolution du nombre d'enseignants à embaucher

Le tableau 10 donne le nombre d'enseignants dans le réseau scolaire québécois, au cours des dernières années, de même que certaines données sur les mouvements: départs, mises à la retraite, embauche.

---

(1) Sources: Dionne, Dufour et Maheux, Le vieillissement des enseignants du Québec, MEQ, 1979; et Principales statistiques de l'éducation, 1973-1974 à 1983-1984.

(2) René Le Corre, Prévision du nombre d'élèves des commissions scolaires du Québec, de 1985-86 à 1990-91 (document préliminaire), MEQ, décembre 1985, 56 pages.

Tableau 10
Évolution du nombre d'enseignants
1979-80 à 1984-85

	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Enseignants réguliers						
Secteur privé (1)	5 300	5 360	5 437	5 572	5 570	
Commissions scolaires (2)	71 730	69 150	67 536	66 408	66 475	63 220
Disponibles (3)		886	2 049	2 264	2 836	2 012
Nouveaux embauchés (4)		911	1 237	1 364	1 053	1 095
Départs (2): décès	80	90	70	79	77	
démissions	1 545	728	479	382	376	
mises à pied	366	177	66	61	20	
retraites et préretraites	608	550	791	1 146 (7)	760	
autres	892	1 306	1 086	1 318	1 421	
sous-total, départs	3 491	2 851	2 492	2 986	2 654	
Enseignants non réguliers des commissions scolaires						
Suppléants occasionnels (5)					12 276	
Non recensés (5)					3 210	
Enseignants aux adultes (6)	11 544	12 863	8 978		9 507	
TOTAL					97 000	

Notes: (1) Statistique Canada.
(2) André Lespérance, Une projection du nombre de retraites des enseignants des commissions scolaires jusqu'en 2005, MEQ, avril 1985, 48 pages.
(3) Michel Girard, Evolution passée et prévue des postes et des surplus d'enseignants, MEQ, mai 1985, 5 pages + annexes.
(4) PERCOS.
(5) Les non recensés sont employés entre les 30 septembre de 2 années consécutives. On a estimé que, pour un équivalent plein temps, il y avait 3 occasionnels: on ne connaît pas leur nombre pour les années antérieures. Il est en augmentation puisque l'absentéisme des réguliers a beaucoup augmenté depuis 1982.
(6) La majorité de ces enseignants sont à taux horaire. Voir: Louis Dionne, Les enseignants à taux horaire au secteur adulte des commissions scolaires, 1979-80 à 1981-82, MEQ, 1984, 35 pages.
(7) Deux facteurs expliquent la hausse par rapport à 1981-1982: vers la fin de 1982-1983, on a accordé 440 retraites anticipées. Par ailleurs en 1982, un projet de loi modifiant les conditions de la retraite a influencé les demandes de pré-retraites.

Tableau 11
Estimation du nombre d'enseignants à embaucher par les commissions scolaires
1984-85 à 2000-01

	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1995-96	2000-01
Enseignants réguliers des commissions scolaires (1) (2)	63 220	62 350	62 000	61 500	61 000	60 500	60 000	60 000	60 000
Départs: retraites (2)	733	753	790	847	917	999	1 104	1 740	2 102
décès (3)	80	82	86	92	100	109	120	190	228
autres (4)	1 147	1 129	1 122	1 113	1 104	1 095	1 086	1 086	1 086
sous-total, départs	1 960	1 964	1 998	2 052	2 121	2 203	2 310	3 016	3 416
Nouveaux embauchés	1 100	1 614	1 498	1 552	1 621	1 703	2 310	3 016	3 416

Notes: (1) On a estimé une décroissance du nombre d'enseignants réguliers qui soit telle que l'on puisse résorber, d'ici l'année 1990, les enseignants disponibles non employés, soit 2000 enseignants disponibles en 1984 et 1000 ensuite. L'hypothèse paraît raisonnable si l'on admet que le rapport maître/élèves est sur le point d'atteindre un niveau satisfaisant.

(2) Selon les données d'André Lespérance, Une projection du nombre de retraites des enseignants des commissions scolaires jusqu'en 2005, MEQ, avril 1985, 48 pages.

(3) On s'est contenté d'indexer le taux de mortalité retenu par Lespérance sur le taux de retraite de la même année.

(4) Pour calculer les départs, on a utilisé un taux de 1,8%, ce qui correspond au taux de 3,1% utilisé par Michel Girard, une fois soustraits les retraites et les décès. Il s'agit donc d'un estimé conservateur. Voir: Michel Girard, Evolution passée et prévue des postes et des surplus d'enseignants, MEQ, mai 1985, 5 pages + annexes.

Le tableau 11 présente l'estimation du nombre d'enseignants à embaucher d'ici l'an 2000-01 dans le réseau public. Les résultats obtenus sont plutôt conservateurs, dans la mesure où les cinq hypothèses principales à la base du modèle prévoient un maintien des caractéristiques actuelles. Les hypothèses sont les suivantes:

- les ententes patronales-syndicales ne modifieront pas le régime de travail actuel, notamment en ce qui concerne le rapport maître/élèves, qui demeurera stable;

- les régimes pédagogiques ne connaîtront pas de modifications majeures, sauf au secondaire professionnel(1);

- les mises en disponibilité vont diminuer lentement, après la pointe observée en 1983-84(2);

- le secteur privé n'accroîtra pas son importance relative par rapport au réseau public;

- les taux de retraite vont se maintenir aux niveaux observés entre 1981 et 1984 pour chaque groupe d'âge(3).

Cette dernière hypothèse se traduira par un triplement du nombre annuel de mises à la retraite, qui passera de 760, observé en 1983-84, à 2 100 en 2000-01. Ainsi, en 15 ans, 32 700 enseignants prendront leur retraite, soit environ la moitié du nombre actuel d'enseignants. Cette accélération des mises à la retraite s'explique essentiellement par le fait que peu de jeunes diplômés ont réussi à entrer dans le système scolaire depuis quelques années. Aussi,

(1) Les prévisions des effectifs scolaires de la section précédente tiennent compte de cette modification possible.

(2) En extrapolant les hypothèses développées dans: Michel Girard, Évolution passée et prévue des postes et des surplus d'enseignants, MEQ, mai 1985, 5 pages + annexes.

(3) Voir: André Lespérance, Une projection du nombre de retraites des enseignants des commissions scolaires jusqu'en 2005, MEQ, avril 1985, 48 pages.

Graphique 2

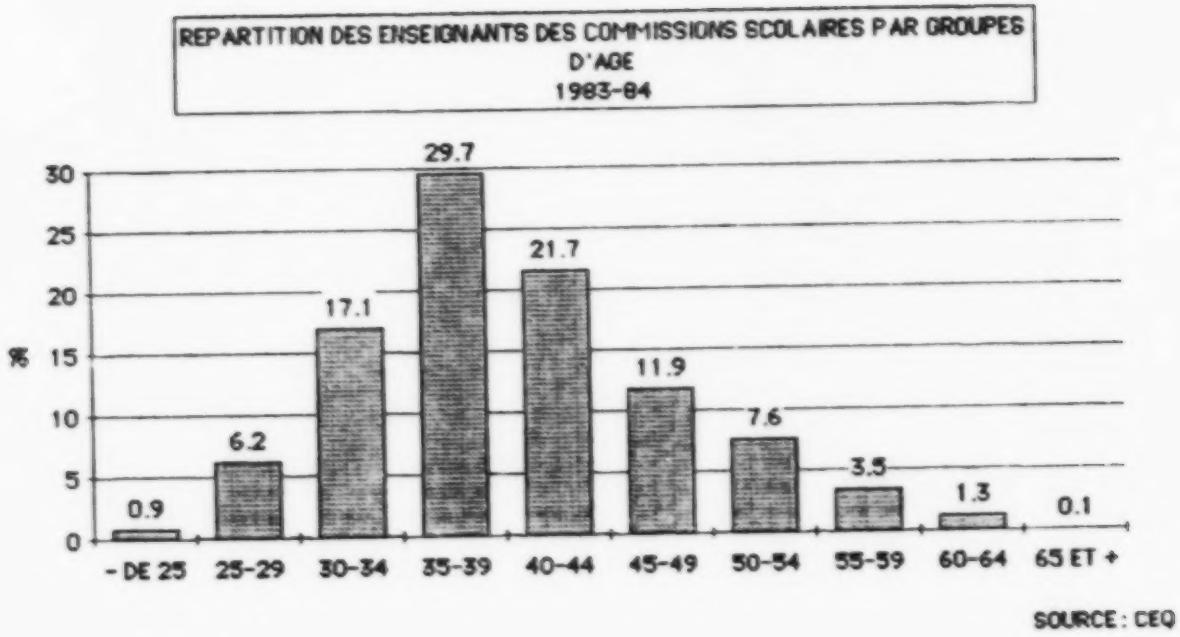

SOURCE : CEQ

le corps professoral vieillit-il rapidement: en 1970-71, l'âge moyen des enseignants était de 32 ans; en 1983-84, il était de 40 ans. Comme on peut le voir au graphique 2, la moitié des enseignants ont entre 35 et 45 ans et le quart ont 45 ans et plus(1).

On peut observer, avec le tableau 11, que le nombre de postes à combler dans les commissions scolaires croîtra régulièrement, passant de 1 500 en 1986-87 à 2 300 en 1990-91, à 3 000 en 1995-96 et 3 400 en 2000-01. Ces nombres peuvent être majorés d'environ 10%, si on ajoute l'embauche dans les écoles primaires et secondaires du secteur privé(2). L'embauche de nouveaux enseignants sera toutefois plus importante, puisque ces données ne tiennent compte que des enseignants réguliers, des secteurs public ou privé. Comme on l'a vu au tableau 10, l'enseignement occupe environ 25 000 personnes en plus des enseignants réguliers; compte tenu de ce que ces emplois sont souvent à temps partiel, aucune estimation de l'embauche au cours des prochaines années n'a été effectuée.

De 1986 à 1990, les possibilités d'emplois dans l'enseignement régulier seraient donc meilleures que celles des dernières années. De plus, si le nombre de permis émis continuait de diminuer, comme ce fut le cas en 1982-83 et 1984-85, on peut penser que les surplus d'enseignants qualifiés, détenteurs soit de permis soit de brevets, devraient décroître, voire même se résorber, par rapport à la production annuelle de diplômés.

---

(1) Source: Richard Langlois, Les enseignantes et enseignants des commissions scolaires, une population vieillissante, Centrale des enseignants du Québec, septembre 1984, 17 pages.

(2) Les enseignants des écoles privées représentent environ 10% des enseignants du réseau public. En mai 1984, on comptait 6 774 enseignants dans le secteur privé, en excluant l'éducation aux adultes, comparativement aux 60 447 enseignants en poste dans les commissions scolaires en 1983-84.

Vers 1990, la situation devrait se détendre et, après 1995, les besoins pourraient correspondre à peu près à la production actuelle des universités.

En conclusion, deux caractéristiques méritent d'être soulignées. Premièrement, le marché de l'emploi des diplômés en formation des maîtres est relativement favorable, surtout parce que la clientèle est en bonne partie composée d'enseignants en exercice. Toutefois, même les nouveaux réussissent assez bien, dans l'ensemble, à se trouver un emploi, bien que souvent à temps partiel ou dans des secteurs nouveaux, moins sûrs que l'enseignement traditionnel; il demeure que les postes réguliers en enseignement sont difficiles d'accès pour les jeunes diplômés.

Deuxièmement, la demande est appelée à s'améliorer, le nombre de nouveaux embauchés dans l'enseignement primaire et secondaire devant augmenter chaque année, afin de compenser l'augmentation des départs (mises à la retraite surtout) à prévoir. En ce sens, s'il faut, à l'heure actuelle parler de surplus de diplômés, il est probable que d'ici 10 ans, l'embauche de nouveaux devraient être à peu près en équilibre avec la production actuelle de nouveaux diplômés de formation des maîtres. Cela n'absorbera pas, cependant, les milliers de diplômés des années 1980 à 1985 qui n'ont jamais pu accéder au métier d'enseignant.

3.3 L'embauche d'enseignants hors du Québec

Il existe des débouchés de plus en plus nombreux hors du Québec, pour les diplômés en enseignement. Outre les programmes de coopération qui ont permis à de nombreux Québécois d'enseigner à l'étranger, de nouveaux débouchés se développent à l'intérieur

même du Canada, la plupart pour les diplômés francophones. Surtout en raison de la popularité croissante des programmes d'immersion en français, les provinces anglophones font face à une pénurie d'enseignants qualifiés. Les postes disponibles ne peuvent être comblés qu'en faisant appel à des ressources extérieures, principalement au Québec.

Ainsi, à l'hiver 1986, la Saskatchewan, l'Alberta et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien cherchaient à embaucher 285 nouveaux enseignants. Ce nombre peut paraître faible, en comparaison de la production totale des universités québécoises, mais rappelons que, durant les dernières années, les commissions scolaires québécoises ont engagé chaque année environ 475 nouveaux enseignants à temps complet de moins de 30 ans(1). En ce sens, il s'agit là d'un débouché intéressant, même s'il est impossible d'en évaluer le potentiel à long terme.

3.4 L'embauche de professionnels et de cadres dans le réseau scolaire du Québec

Très peu de données existent sur l'embauche de professionnels et de cadres dans les commissions scolaires; nos constats sont donc d'ordre général et très limités. Outre les enseignants, le réseau scolaire du Québec compte de nombreux professionnels et cadres(2): conseillers pédagogiques, directeurs d'écoles, psychologues, animateurs, orthopédagogues, bibliothécaires, pour ne nommer que ceux-là.

Existe-t-il, dans le réseau scolaire, des débouchés pour les finissants des programmes du secteur de l'éducation autres que ceux en formation des maîtres? Les débouchés pour les finissants du secteur de l'éducation qui ne se destinent pas à l'enseignement apparaissent passablement limités, d'autant plus que la majorité des cadres et professionnels sont d'anciens enseignants. Le cas

(1) Voir le tableau 8, plus haut.
(2) Environ 9 300 personnes en 1984-85.

de l'administration scolaire est à cet égard révélateur. Comme il n'est pas obligatoire de détenir un diplôme en administration scolaire, pour être administrateur dans le réseau scolaire, la clientèle des programmes de maîtrise et de doctorat en administration scolaire est faible et va en diminuant, malgré les nombreux programmes offerts dans les universités(1). Ainsi, le nombre de diplômés est passé d'environ 175 en 1974, à environ 85 en 1983.

La très grande majorité des diplômés du secteur de l'éducation se spécialisent en enseignement; les autres champs de spécialisation ne comptent, depuis 1973, qu'environ 15% des diplômes délivrés. Cette prépondérance de la formation des maîtres ne semble pas devoir se modifier beaucoup, dans le contexte actuel.

3.5 L'embauche en dehors du réseau scolaire

Le système scolaire a été - et de loin - jusqu'à maintenant le principal employeur des finissants des programmes du secteur de l'éducation. Des débouchés en dehors du réseau scolaire public ou privé s'offrent de plus en plus aux diplômés du secteur de l'éducation. Le phénomène semble relativement limité et n'a pas encore fait l'objet d'une étude. L'activité physique, l'andragogie et la technologie éducative sont souvent cités comme les secteurs qui donnent accès à des emplois en dehors du réseau scolaire.

La situation d'emploi des diplômés du secteur de l'éducation physique est difficile à cerner. Plusieurs d'entre eux sont appelés à travailler en dehors du réseau scolaire, où il n'existe que peu

(1) Deux doctorats et 13 maîtrises.

ou pas de données sur les besoins de diplômés en éducation ou en activité physique.

Il est toutefois possible de dégager les caractéristiques suivantes. Le nombre de diplômés des programmes de formation de maîtres en éducation physique est très élevé. Ainsi, entre 1979-80 et 1984-85, une moyenne de 450 permis ont été délivrés annuellement, à de jeunes finissants(1). Peu d'entre eux cependant réussissent à entrer dans le réseau scolaire comme enseignant à temps complet: chaque année, seulement entre 50 et 100 nouveaux enseignants sont engagés par les commissions scolaires dans le champ de l'éducation physique.

Aussi, environ les deux tiers des jeunes diplômés qui travaillent à temps complet, se retrouvent en dehors du réseau scolaire, parfois dans des emplois précaires ou qui n'ont pas de liens très directs avec la formation reçue à l'université(2).

On peut penser que, dans l'avenir, les débouchés les plus nombreux pour les diplômés de l'éducation physique vont se retrouver en dehors du réseau scolaire. D'une part, les déficits d'enseignants qualifiés en éducation physique du réseau scolaire ne représentent que 400 personnes, soit l'équivalent de la production annuelle de nouveaux diplômés. D'autre part, comme on l'a vu plus haut, l'éducation physique ou, plus exactement, l'activité physique est un secteur qui apparaît se développer de manière significative hors du réseau scolaire plutôt que dans le réseau scolaire.

Les débouchés dans les nouveaux secteurs d'emplois, pourraient s'accroître, pour deux raisons principales. D'une part, la situation d'emploi dans les commissions scolaires est passablement

(1) Le perfectionnement demeure limité dans ce champ. Durant la même période, on ne délivrait que 25 seconds brevets chaque année, environ.
(2) Voir: André Allaire, Relance auprès des diplômés du baccalauréat. Promotions 1979-80 à 1982-83, UQAM, sept. 1985, pp. 38 et 39.

difficile. Malgré l'augmentation à prévoir de nouveaux enseignants à engager, il est probable que le réseau scolaire ne soit pas capable d'absorber tous les nouveaux diplômés à court terme. En ce sens, les finissants devront regarder ailleurs.

La relance de l'UQAM(1) présente quelques données intéressantes (bien qu'incomplètes) à cet égard. Ainsi, 40% des jeunes diplômés de la famille de formation des maîtres qui occupaient un emploi à temps plein ne travaillaient pas en enseignement(2). On retrouvait 30% des diplômés dans la catégorie "autres" et 10% dans des secteurs assez proches de l'enseignement régulier: le travail social et l'entraînement sportif, de même que l'enseignement hors du réseau scolaire.

3.6 L'embauche de chercheurs en éducation

Il faut bien distinguer ici entre les besoins de recherche en éducation et les besoins de chercheurs en éducation que révèlent, entre autres, les postes non comblés dans le réseau universitaire. Dans cette optique, quels sont les besoins de chercheurs en éducation au Québec? Aucune étude n'a encore été entreprise pour déterminer le nombre de chercheurs dont le Québec pourrait avoir besoin. Deux constatations peuvent toutefois être tirées des données disponibles.

D'une part, le Québec produit proportionnellement moins de doctorats que l'Ontario, bien que dans les 10 dernières années, la production québécoise ait beaucoup augmenté. En 1983, l'Ontario produisait un doctorat pour chaque tranche de 100 000 habitants alors qu'au Québec, la proportion était deux fois moindre. Une partie de la différence entre le Québec et l'Ontario vient probablement de ce que l'Ontario attire des étudiants étrangers, mais

(1) André Allaire, Relance auprès des diplômés du baccalauréat. Promotions 1979-80 à 1982-83, UQAM, sept. 85, 141 pages. Voir la section 3.1.2 du présent document.

(2) Les diplômés adultes sont, à plus de 80%, enseignants.

on peut conclure de ces données qu'il y a encore place, au Québec, pour le développement du 3e cycle en sciences de l'éducation.

D'autre part, en dehors des universités, les structures d'accueil pour les chercheurs sont peu nombreuses, et n'exigent pas toujours des détenteurs de doctorats(1). De plus, même dans les universités, les possibilités d'emplois sont rares, principalement en raison de la baisse des clientèles qui interdit, en pratique, la croissance du corps professoral des facultés et départements d'éducation. De 1981-82 à 1983-84, le corps professoral a connu une légère baisse: de 696 à 688 professeurs.

La production de doctorats se chiffre annuellement autour de 30 diplômés. On sait(2) par ailleurs que les candidats au doctorat sont, pour la plupart, âgés de plus de 30 ans et à temps partiel, donc ayant conservé un lien d'emploi pendant leurs études. En ce sens et en termes stricts de besoins de chercheurs, on ne peut identifier de demande. Par contre, si de nouvelles actions étaient conçues en réponse aux besoins de recherche en éducation (actions structurantes en recherche sur l'enseignement des langues secondes, sur l'éducation multiculturelle, sur l'enseignement des sciences), les besoins de main-d'oeuvre augmenteraient d'autant.

3.7 Conclusion

Vers 1995-96, l'embauche annuelle dans les commissions scolaires devrait rejoindre la production actuelle de jeunes diplômés, soit autour de 3 000 par année. Les perspectives d'emploi à long terme apparaissent donc bornes pour les finissants de la formation

(1) Des commissions scolaires ont déjà eu des groupes et infrastructures de recherche: par exemple, la CECM, à Montréal, et la Commission scolaire de Chambly. Mais ces groupes sont disparus. Le corps d'emploi "spécialiste en sciences de l'éducation", dans le groupe des professionnels du milieu gouvernemental, peut comprendre des chercheurs avec doctorats en éducation, mais les normes d'embauche ne favorisent guère ce niveau de scolarité. L'accès aux postes de direction en milieu scolaire n'exige pas de doctorat, comme c'est le cas dans certains états américains.

(2) Voir: Les clientèles en éducation.

des maîtres. Ceci ne tient toutefois pas compte du nombre important de diplômés des années antérieures n'ayant pu avoir accès à la profession d'enseignant ou y ayant accès par le biais du temps partiel ou du secteur privé. En général, les débouchés ne peuvent que s'améliorer, à la fois parce que les commissions scolaires et le secteur privé devront accroître progressivement le nombre de nouveaux embauchés qui viendront compenser les départs pour la retraite, et parce que de nouveaux secteurs d'emplois s'ouvrent peu à peu aux diplômés du secteur de l'éducation.

Pour les finissants des autres programmes, l'image qui se dégage est moins précise. Toutefois, les perspectives d'emplois semblent, dans ce cas-ci, aussi intéressantes, si ce n'est que parce que les diplômés de ces programmes sont peu nombreux(1) et, pour la plupart, préparés à travailler dans des milieux plus diversifiés que les futurs enseignants. Pour les finissants des 2e et 3e cycles n'ayant pas de liens d'emplois (ils sont peu nombreux) les perspectives d'emplois sont limitées actuellement.

(1) Excepté en éducation physique, où la production de diplômés est très grande.

4. BESOINS D'ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS

La production de diplômés dans les universités est amplement suffisante pour satisfaire aux besoins du réseau scolaire dans son ensemble; comme on a pu le voir dans la section précédente, le nombre de diplômés dépasse largement le nombre de personnes embauchées par les commissions scolaires.

Plusieurs champs d'enseignement exigent, par ailleurs, une spécialisation disciplinaire. Afin de mieux cerner, sous cet aspect, les besoins spécifiques des milieux scolaires, et la façon dont le système y répond, en particulier en ce qui concerne l'apport des universités, une analyse est faite d'un certain nombre de champs d'enseignement(1). On constate alors que malgré les surplus globaux, des besoins d'enseignants spécialisés existent, en particulier au secondaire.

4.1 La spécialisation disciplinaire: les standards de formation

On ne trouve pas de politique gouvernementale claire en cette matière qui mettrait des liens entre la formation, l'embauche et l'affectation. On peut cependant identifier au niveau de la formation, les sources suivantes:

- le MEQ émet des autorisations provisoires d'enseigner exigeant une spécialisation disciplinaire de 60 crédits (ou une formation équivalente) pour les champs du secondaire général et pour ceux des langues secondes.

(1) Champs d'enseignement au sens de la convention collective, on examinera les champs suivants: au primaire, sont retenus les champs d'enseignement spécialisés; les langues secondes, les arts et l'éducation physique; au secondaire, sont retenus, après une étude exploratoire, les champs d'enseignement montrant des pénuries d'enseignants spécialisés; le français et l'anglais, langue d'enseignement et langue seconde, de même que les mathématiques, les sciences et l'éducation physique.

- l'agrément des programmes de formation des maîtres renvoie à des normes de spécialisation disciplinaire du même ordre pour les champs d'enseignement précités.

- l'émission d'un permis et la reconnaissance d'un deuxième brevet exigent, pour les champs d'enseignement spécialisés, de 45 à 60 crédits de spécialisation disciplinaire.

Depuis longtemps déjà, les universités se sont d'ailleurs conformées à ces normes de spécialisation disciplinaire dans les baccalauréats préparant à l'enseignement secondaire et à l'enseignement de certaines matières spécialisées: ces programmes comportent, au minimum, une majeure dans la spécialisation choisie(1).

En synthèse, il apparaît qu'environ 60 crédits de spécialisation disciplinaire sont, dans les champs d'enseignement spécialisés, un seuil minimal de formation.

4.1.1 Le niveau de spécialisation des enseignants en exercice

Plus des deux tiers des enseignants réguliers en service en septembre 1983 ont été formés dans le cadre des écoles normales(2) et la majorité d'entre eux détiennent un brevet "A"(3). On doit donc se demander quel est le niveau de spécialisation des programmes de brevets avant 1970.

---

(1) Rappelons ici que ce niveau de spécialisation était défini, en 1964, comme une qualification minimale par le rapport de la Commission Royale d'enquête sur l'Enseignement (Rapport Parent). Ce Rapport convenait même qu'une licence spécialisée de trois ans était une urgence pour les enseignants du second cycle du secondaire. Voir Rapport de la Commission Royale d'enquête sur l'Enseignement, Tome II, Partie A, Chapitre VIII, p. 272.

(2) Voir la répartition par âge des enseignants, page 35.

(3) Selon le fichier ICARE, en 1986, près de 26 000 enseignants actifs ont un brevet "A" et le quart d'entre eux ont un brevet "A" avec deux "spécialités" pour l'enseignement secondaire.

Le seul programme offrant des concentrations disciplinaires de neuf crédits a été celui du brevet "A"(1). Le Rapport Parent jugeait nettement insuffisant ce niveau de spécialisation, en particulier au secondaire et surtout dans le domaine des mathématiques et des sciences. Il recommandait que les enseignants ayant un brevet "A" acquièrent un complément de spécialisation disciplinaire par voie de perfectionnement.

Dès le début des années 60, la plus grande partie du perfectionnement des enseignants se faisait déjà à l'université(2). C'est donc dans le cadre du perfectionnement universitaire pris par ces enseignants (ou son équivalent) qu'il faut analyser la formation disciplinaire acquise.

Il n'existe aucune étude qui permette de mesurer avec précision le niveau de spécialisation des enseignants dans les divers champs d'enseignement. Une seule étude(3) du MEQ contient des données sur les qualifications académiques des enseignants du système public. Cette étude

---

(1) Ce programme comportait quatre années d'études après une 11e année secondaire. Les deux premières années étaient consacrées exclusivement à la formation générale de niveau collégial. Les deux dernières années donnaient la formation pédagogique et les spécialisations dans des disciplines d'enseignement. Selon la conception d'alors, la formation professionnelle de la troisième année était centrée sur la philosophie, la religion et la pédagogie générale. La quatrième année, outre des cours de méthodologie générale, donnait quelques cours de spécialisation dans les diverses disciplines d'enseignement. Ce n'est qu'en 1963 seulement que l'option "secondaire" de ce programme a offert deux concentrations disciplinaires de neuf crédits, parmi une dizaine, au choix de l'étudiant.

(2) Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Statistiques de l'enseignement 1963-64.

(3) Gérald Létourneau. Analyse de la scolarité des enseignants, février 1985, 16 pages. Voir l'annexe 6, un extrait de la méthodologie suivie.

porte sur les 60 447 enseignants réguliers en service en septembre 1983 dans les commissions scolaires, et inscrits au fichier informatisé PERCOS. Ce fichier qui donne, entre autres, l'assignation des enseignants, est mis en relation avec le fichier ICARE: ce dernier indique, pour chaque enseignant, toute la scolarité reconnue, soit par perfectionnement, soit en formation initiale. La scolarité acquise avant 1967 est indiquée par la liste des diplômes obtenus, caractérisé chacun par un secteur d'études, une discipline et une spécialisation de même que la durée en année d'études. Après 1967, le système actuel de perfectionnement par scolarité cumulative étant implanté, chaque séquence reconnue de scolarité est inscrite avec les mêmes caractéristiques et la durée en nombre de crédits ou en année d'études, selon les cas.

Afin de mieux cerner la situation de la spécialisation disciplinaire dans certains champs d'enseignement, le Comité de l'étude sectorielle en éducation a demandé à l'auteur du document de travail du MEQ un nouveau traitement des données sur la scolarité des enseignants. Essentiellement deux modifications ont été apportées à la méthodologie de l'étude initiale: a) seule la scolarité de niveaux cégep(1) et université a été retenue pour fin d'analyse de la spécialisation disciplinaire; b) les diplômes des brevets "A", "B", "C", etc. ont été exclus (étant donné l'absence de spécialisation de plus de neuf crédits à l'intérieur de ces programmes(2); c) la grille d'appariement "diplôme (ou scolarité) et champ d'enseignement" a été modifiée sous deux aspects(3) de façon à mieux rendre compte de la scolarité pertinente à certains champs d'enseignement(4).

(1) Seulement dans les cas de spécialisations d'enseignement professionnel.
(2) Voir page 14, note 1.
(3) Voir à l'annexe 6, la description du nouveau traitement des données informatisées sur la scolarité des enseignants.
(4) Champ d'enseignement au sens de la convention collective.

Tout en cernant mieux la spécialisation disciplinaire des enseignants, ces modifications ont deux effets:

- une légère sous-estimation des crédits de spécialisation dans le cas d'un certain nombre d'enseignants ayant un brevet "A"(1);

- une surestimation, plus importante, du nombre d'enseignants spécialisés issue de l'application du critère minimal de 30 crédits disciplinaires comme seuil de spécialisation.

Les tableaux 12 et 13 donnent, pour le primaire et le secondaire général, le nombre de postes dans les champs retenus pour analyse, de même que le nombre d'enseignants spécialisés, quelle que soit leur affectation, tels que calculés dans l'étude demandée par le Comité de l'étude sectorielle en éducation. On constate des pénuries d'enseignants spécialisés dans sept des onze champs d'enseignement soumis à l'analyse.

(1) Ceux qui ayant acquis au moins 21 crédits de spécialisation disciplinaire dans un programme reconnu ont déjà, dans la même spécialisation les neuf crédits d'un brevet "A". Dans les champs qui nous intéressent, au secondaire, on peut estimer ce nombre à quelques centaines.

Tableau 12
Estimation du nombre d'enseignants spécialisés(1) dans cinq champs d'enseignement au primaire (septembre 1983)

	Postes	Enseignants spécialisés	Pénurie(2)	
			N	%
Anglais, langue seconde	706	336	370	52,0
Français, langue seconde	470	344	126	26,0
Éducation physique	1 707	1 537	170	10,0
Musique	907	932	-	-
Arts plastiques	197	232	-	-

Source: Gérald Létourneau, Direction des études économiques et démographiques, MEQ; totalisations spéciales.

Notes: (1) Possédant plus de 29 crédits dans la discipline.
(2) Pénurie ne réfère pas ici au manque d'enseignants légalement qualifiés au sens de la convention collective. Il spécifie le niveau global de spécialisation des enseignants dans un champ d'enseignement.

Tableau 13
Estimation du nombre d'enseignants spécialisés dans six champs du secondaire général (septembre 1983)

	Postes	Enseignants spécialisés	Pénurie	
			N	%
Anglais, langue seconde	2 091	1 106	985	47,0
Français, langue seconde	667	725	-	-
Éducation physique	1 471	1 364	107	7,0
Français, langue d'enseig	3 166	3 353	-	-
Anglais, langue d'enseig.	656	348	308	47,0
Maths et Sciences	5 468	3 834	1 634	30,0

Source: Gérald Létourneau, Direction des études économiques et démographiques, MEQ; totalisations spéciales.

Les champs de l'anglais langue seconde, de l'anglais langue d'enseignement et celui des mathématiques et des sciences font face à d'importantes pénuries d'enseignants spécialisés. Dans le cas de l'anglais langue seconde et langue d'enseignement, c'est un enseignant sur deux qui n'a pas le seuil minimal de 30 crédits de spécialisation. Dans le champ des mathématiques et des sciences, le tiers des postes sont comblés par des enseignants n'ayant pas la spécialisation fixée. Il faut noter, en outre, que ce champ d'enseignement recouvre au moins cinq formations disciplinaires distinctes (la chimie, la physique, la mathématique, la biologie et les "sciences générales") et que les 30 crédits comptabilisés peuvent contenir des blocs de cours venant de plusieurs de ces disciplines.

Le problème du manque de spécialisation de certains enseignants avait déjà été identifié par le Conseil supérieur de l'éducation, dans un avis sur L'enseignement des langues secondes dans les écoles primaires et secondaires(1). Suite à un sondage, le Conseil constatait que: "Les trois quarts des spécialistes (de l'anglais langue seconde au primaire) ont reçu une formation adéquate. Quant à ceux qui n'ont pas reçu une telle formation, ils enseignent l'anglais surtout à cause de leur bonne connaissance de la langue [environ 80%], les autres le faisant à cause des règles d'attribution des tâches"(2).

Dans le cas de l'enseignement de l'anglais langue seconde au secondaire, le Conseil notait que: "19 des 70 commissions scolaires interrogées ont plus de la moitié de leurs spécialistes qui n'ont pas reçu une [...] formation

(1) Conseil supérieur de l'éducation, L'enseignement des langues secondes dans les écoles primaires et secondaires. Avis au ministre de l'Éducation, Québec, novembre 1984, 34 pages.
(2) Ibidem, page 20.

[adéquate], et seulement le tiers (23 sur 70) ont embauché uniquement des spécialistes ayant reçu la formation appropriée. Des spécialistes qui n'ont pas reçu de formation pour l'enseignement de l'anglais langue seconde, 63,9% sont affectés à cet enseignement parce qu'ils ont une bonne connaissance de la langue, 36,1% le sont à cause des règles d'attribution des tâches"(1).

En ce qui concerne l'enseignement du français langue seconde, le problème est similaire au niveau secondaire: "les trois quarts [des spécialistes] ont bénéficié d'une formation adéquate, et les autres enseignent à cause de leur bonne connaissance du français ou par suite de l'application des règles d'attribution des tâches"(2). Au primaire, le Conseil indiquait que les spécialistes ont reçu une formation adéquate dans 90% des cas. Les données que nous avons présentées plus haut indiquent cependant que la situation semble plus sérieuse que ne le révélait l'estimation du Conseil supérieur de l'éducation.

On peut maintenant, en regard des champs d'enseignement soumis à l'analyse, examiner la production de diplômés, à la fois en termes de formation initiale et de perfectionnement. On ne retiendra, pour l'analyse subséquente, que les cinq champs montrant des pénuries d'enseignants spécialisés.

(1) Ibidem, page 20.
(2) Ibidem, page 27.

Graphique 3

Enseignants spécialisés dans sept champs d'enseignement(1)
(septembre 1983)

Anglais, langue seconde, prim.

48% Enseignants spéc.
52% Ens. non spéc.

Anglais, langue seconde, sec.

53% Enseignants spé
47% Ens. non spéc.

Français, langue seconde, prim.

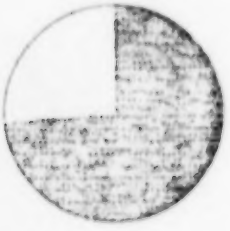

74% Enseignants spéc.
26% Ens. non spéc.

Éducation physique, sec.

93% Enseignants spé
7% Ens. non spéc.

Éducation physique, prim.

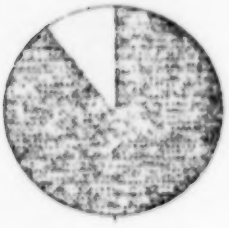

90% Enseignants spéc.
10% Ens. non spéc.

Anglais, langue d'ens., sec.

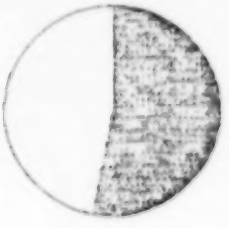

53% Enseignants spéc
47% Ens. non spéc.

Math. et Sciences, sec.

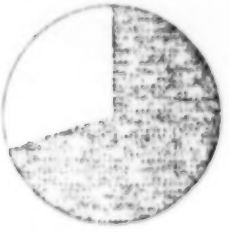

70% Enseignants spéc
30% Ens. non spéc.

(1) Les pourcentages sont calculés sur le nombre de postes dans un champ d'enseignement en septembre 1983. Le pourcentage représente en fait, la proportion maximale de postes qui pourraient être comblés par des enseignants spécialisés, s'ils sont tous affectés à ce champ.

4.2 Impact de la formation initiale

4.2.1 La production de diplômés dans l'ensemble des champs d'enseignement

Au cours de la période 1979-80 à 1984-85, 17 400 permis ont été émis à des diplômés du secteur de l'éducation, comme l'indique le tableau 14. Près des 2/3 des permis ont été émis à des diplômés dans les champs du préscolaire et primaire, de l'adaptation scolaire et de l'éducation physique. En six ans, seulement 304 permis(1) ont été émis en enseignement professionnel. Dans plusieurs champs, le nombre de permis est très faible, notamment en mathématique et en sciences.

4.2.2 La production de diplômés dans les champs de pénurie

Comme on peut le voir au tableau 15, on compte, chaque année, environ 2 000 étudiants inscrits dans les programmes universitaires menant à une certification dans l'un des cinq champs de pénurie. Ce qui représente grosso modo 8% du nombre d'étudiants inscrits (temps complet ou temps partiel) au 1er cycle dans le secteur de l'éducation. On peut constater à la lecture du tableau que la moitié des étudiants inscrits en formation initiale dans l'un des cinq champs sont dans un programme certifiant en éducation physique.

Le tableau 16 donne, pour chaque champ où a été constatée une pénurie d'enseignants spécialisés, le nombre de permis émis: ils sont, pour la moitié d'entre eux en éducation physique, alors qu'en mathématique et sciences, le nombre de permis représente moins de 16% chaque année, des permis émis pour les cinq champs.

(1) La qualification des enseignants du secondaire professionnel s'est faite surtout par la voie de l'autorisation provisoire.

Tableau 14
Permis délivrés selon les champs d'enseignement (1)
1979-80 à 1984-85

	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	TOTAL N	TOTAL %
Préscolaire et primaire	803	693	1 017	1 204	971	847	5 535	31.8
Adaptation scolaire								
Adaptation scolaire	565	347	464	466	486	419	2 747	15,8
Educ. phys. à l'adap. scol.	4	2	2	6	9		23	0,1
Sous-total	569	349	466	472	495	419	2 770	15,9
Ens. correctif de la lecture		1					1	0,0
Immersion	3		6				9	0,1
Préscolaire, primaire ou secondaire								
Anglais, langue seconde	72	47	108	101	114	83	525	3,0
Arts plastiques	143	117	158	132	113	133	796	4,6
Education physique	457	359	563	500	463	349	2 691	15,5
Français, langue seconde	46	18	42	55	75	66	302	1,7
Musique	156	126	96	115	128	103	724	4,2
Sous-total	874	667	967	903	893	734	5 038	29,0
Secondaire général								
Allemand	2	1	3	2	6	5	19	0,1
Amérindiens	11	25	20	15		9	80	0,5

Source: MEQ, Direction de la certification
Note: (1) Excluant les permis qui ne donnent accès qu'au collégial et à l'enseignement aux adultes.
Notons que certains permis donnent accès à plus d'un champ; ils sont alors comptés à chacun des champs auxquels ils donnent accès.

Tableau 14 (suite)
Permis délivrés selon les champs d'enseignement (1)
1979-80 à 1984-85

	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	TOTAL	
							N	%
Anglais, langue d'ens.	37	10	14	25	34	25	145	0,8
Art dramatique		1				19	20	0,1
Biologie	50	49	60	53	34	39	285	1,6
Chimie	16	8	9	12	10	10	65	0,4
Danse				10	8	20	38	0,2
Economique					2		2	0,0
Espagnol	4	4	7	18	8	7	48	0,3
Expression dramatique	16	11	20	20	26	1	94	0,5
Form. pers. et sociale	7				1		8	0,0
Français, langue d'ens.	135	104	145	153	155	121	813	4,7
Géographie	46	53	49	44	40	32	264	1,5
Histoire	99	69	110	77	95	77	527	3,0
Inf. scol. et prof.	64	47	74	120	88	127	520	3,0
Informatique	1						1	0,0
Initiation à la technologie			1				1	0,0
Italien	1	1	2	3	2	1	10	0,1
Latin	1			1		1	3	0,0
Mathématique	45	20	37	30	34	33	199	1,1
Philosophie				5			5	0,0
Physique	5	4	10	8	6	7	40	0,2
Psychologie			7				7	0,0
Sciences familiales	7		8	2	4	5	26	0,1
Sciences générales (pures)	7	2	2	4	2	5	22	0,1
Sciences morales		2	2			1	5	0,0
Sciences religieuses	51	26	54	72	64	63	330	1,9
Sciences sociales	4	1	10	2	13	7	37	0,2

Tableau 14 (suite)
Permis délivrés selon les champs d'enseignement (1)
1979-80 à 1984-85

	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	TOTAL	
							N	%
Sexologie	20	7	22	11	31	38	129	0,7
Sous-total	629	445	666	687	663	653	3 743	21,5
Secondaire professionnel								
Agro-technique	2	4	2	4	3		15	0,1
Alimentation	1	4	2		1	1	9	0,1
Arts appliqués				1	1		2	0,0
Commerce et secrétariat	17	19	23	28	56	21	164	0,9
Couture et habillement				1	4	4	9	0,1
Dessin				1			1	0,0
Dessin technique	1	2	1		1	4	9	0,1
Electrotechnique		1	1	1	3	2	8	0,0
Equipement motorisé	3	1	6		1	1	12	0,1
Foresterie		1	3	2	1	1	8	0,0
Hydrothermie		1	1	1		1	4	0,0
Imprimerie					1		1	0,0
Mécanique		1	2	5	2	3	13	0,1
Meubles et construction	1	2	2	1	2	1	9	0,1
Services de la santé	6	6	9	4	7	1	33	0,2
Soins esthétiques	1	1		1		4	7	0,0
Sous-total	32	43	52	50	83	44	304	1,7
TOTAL	2 910	2 198	3 174	3 316	3 105	2 697	17 400	100,0

Tableau 15
Inscriptions en formation initiale (1), dans les champs de pénurie
1979-80 à 1982-83

	NIVEAUX (2)	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83
Anglais, langue d'ens.	II	23	3	12	11
	I et II	0	0	0	0
Anglais, langue seconde	I	0	0	0	0
	II	169	187	193	153
	I et II	16	191	104	137
Education physique	I	0	0	0	0
	II	144	119	122	65
	I et II	1 522	1 465	1 300	1 221
Français, langue seconde	I	26	22	0	0
	II	4	7	11	8
	I et II	2	4	5	11
Mathématique et sciences	II	190	173	255	326
	I et II	0	0	0	0
Total	I	26	22	0	0
	II	530	489	593	563
	I et II	1 540	1 660	1 409	1 369
	TOTAL	2 096	2 171	2 002	1 932

Source: MEQ, Situation de la formation et du perfectionnement du personnel de l'enseignement 1982-83, Québec, 1983, 205 pages.

Notes: (1) Dans les programmes menant à une certification.
(2) I: primaire; II: secondaire; I et II: programmes qui donnent accès à la fois au primaire et secondaire.

GRAPHIQUE 4

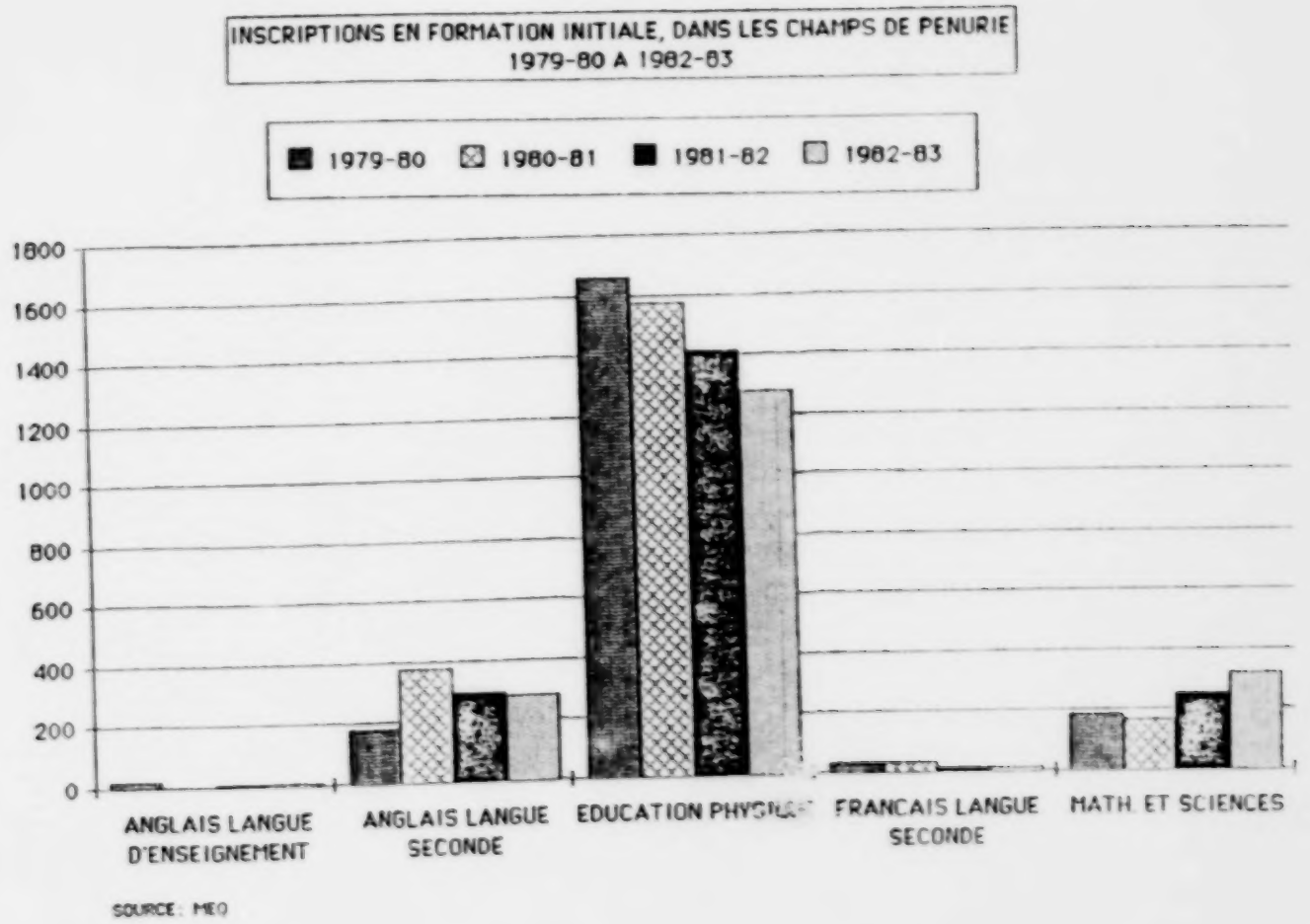

SOURCE : MEQ

Tableau 16
Permis délivrés dans les champs de pénurie
1979-80 à 1983-84

	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Anglais, langue d'ens. (1)	37	10	14	25	34	25
Anglais, langue seconde	72	47	108	101	114	83
Education physique (2)	461	361	565	506	472	349
Français, langue seconde	46	18	42	55	75	66
Mathématiques et sciences (1)	123	83	118	107	86	94
Total	742	519	847	794	781	617

Source: MEQ, Direction de la certification
Notes: (1) Niveau secondaire seulement.
(2) Incluant l'éducation physique à l'adaptation scolaire.

GRAPHIQUE 5

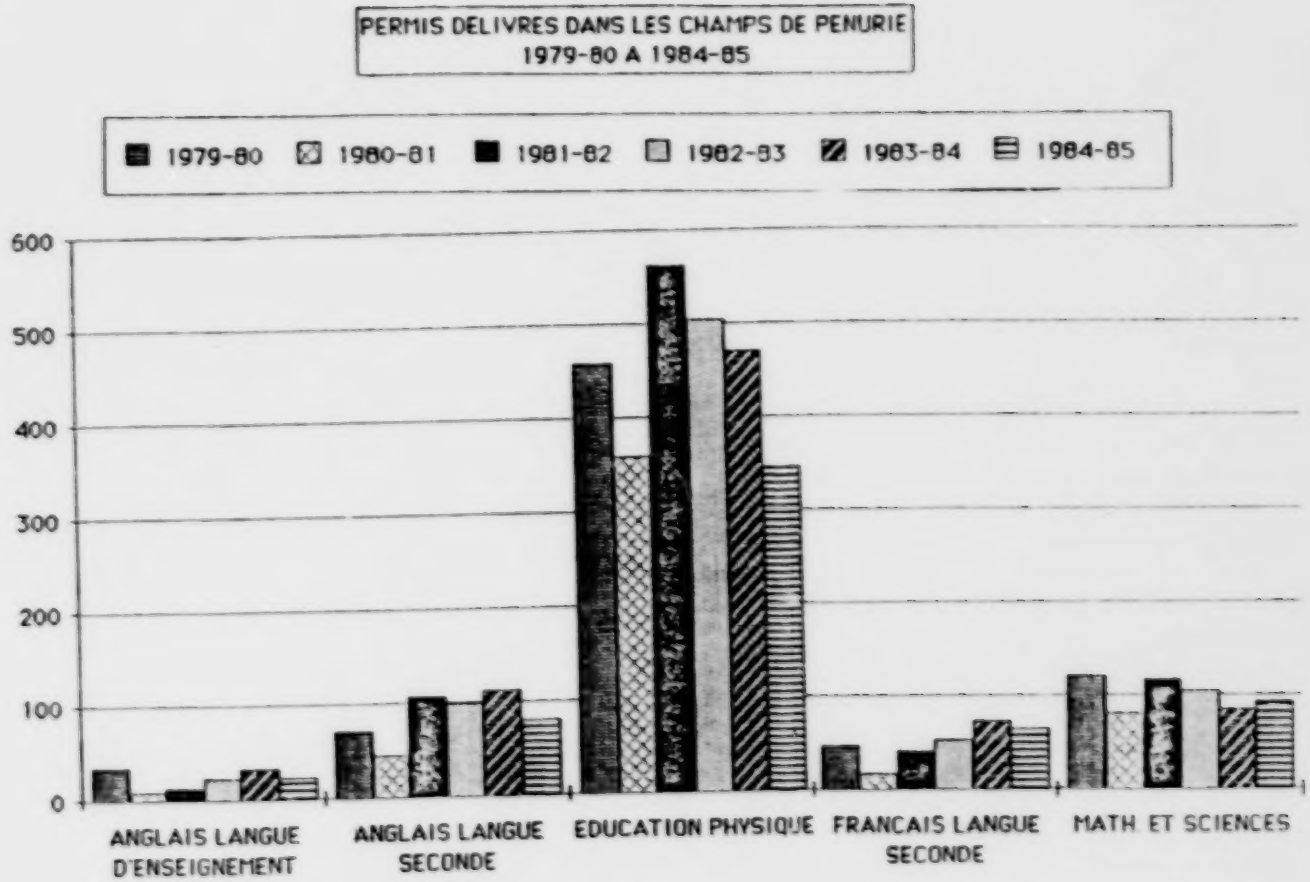

SOURCE : MEQ, DIRECTION DE LA CERTIFICATION.

Malgré le fait que les diplômés soient peu nombreux dans ces champs, ils ne parviennent que difficilement à se faire embaucher dans les postes réguliers des commissions scolaires. Le tableau 17 montre que les nouveaux enseignants engagés à temps plein par les commissions scolaires, de 1981 à 1985, dans les cinq champs de pénurie sont, en majorité, âgés de 30 ans et plus; il ne s'agit donc pas pour plus de 60% d'entre eux de diplômés de programmes de formation initiale des dernières années.

Tableau 17

Enseignants embauchés (1) à temps complet par les commissions scolaires dans les champs de pénurie, par groupe d'âge 1981 à 1985

		1981							1982						
		- de 25	25 à 29	30 à 34	35 à 44	45 à 54	55 & +	Total	- de 25	25 à 29	30 à 34	35 à 44	45 à 54	55 & +	Total
Anglais langue d'enseignement	II	2	4	2	1		1	10	1	1	2	1			5
Anglais langue seconde	I	10	10	11	7	5	2	45	6	12	7	15	4		44
	II	2	8	14	8	4	2	38	2	4	9	9	2	2	28
	Sous-total	12	18	25	15	9	4	83	8	16	16	24	6	2	72
Education physique	I	15	29	17	12			73	6	18	10	12	2		48
	II	4	10	4	5		1	24	6	10	4	3			23
	Sous-total	19	39	21	17		1	97	12	28	14	15	2		71
Français langue seconde	I	9	12	4	9	2		36	6	10	11	8	2		37
Mathématique et sciences	II	2	7	17	16	9	2	53	9	11	14	20	10	3	67
Total	I	34	51	32	28	7	2	154	18	40	28	35	8		129
	II	10	29	37	30	13	6	125	18	26	29	33	12	5	123
	Total	44	80	69	58	20	8	279	36	66	57	68	20	5	252

Source: PERCOS

Note: (1) Environ 50% de ces nouveaux étaient déjà inscrits au fichier, donc employés, le plus souvent à temps partiel, ou dans un autre corps d'emploi. Les données excluent les professeurs qui passent d'une commission scolaire à l'autre. Sauf s'ils changent de champ d'enseignement ou de statut.

Tableau 17 (suite)

		1983							1984							1985						
		- de 25	25 à 29	30 à 34	35 à 44	45 à 54	55 & +	Total	- de 25	25 à 29	30 à 34	35 à 44	45 à 54	55 & +	Total	- de 25	25 à 29	30 à 34	35 à 44	45 à 54	55 & +	Total
Anglais langue d'enseignement	II	2	1	1	2			6	1	3		1	2		7	2	3	3	2	1		11
Anglais langue seconde	I	4	9	8	9	2		32	3	10	5	7	2		27	2	6	5	15	4	2	34
	II	1	6	6	6	4	1	24	5	5	10	13	6		39		1	1	10	2		14
	Sous-total	5	15	14	15	6	1	56	8	15	15	20	8		66	2	7	6	25	6	2	48
Education physique	I	4	20	9	3			36	2	11	5	5	1		24	6	17	11	5			39
	II	2	8	4	1			15	2	9	5	1			17	2	13	5	6	1		27
	Sous-total	6	28	13	4			51	4	20	10	6	1		41	8	30	16	11	1		66
Français langue seconde	I	2	8	5	7	4		26	2	2	3	4	2	1	14	4	8	9	7	2		30
Mathématique et sciences	II		3	5	15	6	2	31	1	13	8	12	7		41	3	8	6	24	11	1	53
Total	I	10	37	22	19	6	0	94	7	23	13	16	5	1	65	12	31	25	27	6	2	103
	II	5	18	16	24	10	3	76	9	30	23	27	15	0	104	7	25	15	42	15	1	105
	Total	15	55	38	43	16	3	170	16	53	36	43	20	1	169	19	56	40	69	21	3	208

4.3 Impact du perfectionnement

Comme on a pu le voir dans la section précédente, la formation initiale contribue peu à combler les pénuries identifiées, notamment parce que les jeunes diplômés qualifiés (détenteurs de permis) ne trouvent que peu d'emplois dans ces champs d'enseignement. Quel a été alors l'impact du perfectionnement sur l'élimination des déficits? Avant d'examiner le perfectionnement dans les cinq champs de pénurie, voyons d'abord la contribution du perfectionnement à la qualification des enseignants dans l'ensemble du réseau scolaire.

4.3.1 Le perfectionnement dans l'ensemble des champs d'enseignement

4.3.1.1 Les formes de perfectionnement

L'apport du perfectionnement à la spécialisation des enseignants a été très important. Dans l'ensemble du réseau, environ 66%, en moyenne, des enseignants spécialisés dans un champ d'enseignement ont obtenu leurs qualifications par perfectionnement. Le tableau 18 montre l'apport du perfectionnement dans les champs de pénurie et révèle la faible contribution des diplômés de formation initiale des 15 dernières années dans l'augmentation du nombre d'enseignants spécialisés.

Le perfectionnement se distribue, dans le cas des enseignants, en trois groupes principaux:

- le perfectionnement qui mène à une nouvelle certification (un nouveau brevet); il s'agit, règle générale, de crédits pris dans des programmes de certificats ou de baccalauréats;

Tableau 18
Nombre d'enseignants ayant acquis une spécialisation(1) par perfectionnement dans certains champs d'enseignement(2)

	Enseignants spécialisés	Enseignants spécialisés perfectionnement	
		N	%
Primaire			
Anglais, langue seconde	336	236	70
Français, langue seconde	344	257	75
Education physique	1 537	602	35
Secondaire général			
Anglais, langue seconde	1 106	705	64
Français, langue seconde	725	557	77
Education physique	1 364	513	38
Anglais, langue d'enseignement	348	221	64
Mathématique et sciences	3 834	2 645	69

Source: Gérald Létourneau, Direction des études économiques et démographiques, MEQ; totalisations spéciales.

(1) Spécialisation définie comme > 29 crédits dans le champ d'enseignement.
(2) Le dénombrement est fait avant affectation, c'est-à-dire qu'on calcule, par rapport au nombre de "postes" dans un champ d'enseignement en septembre 1983, combien d'enseignants, dans l'ensemble du corps enseignant régulier, ont le niveau de spécialisation correspondant à < 29 crédits.

- le perfectionnement par programmes de certificat, de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat qui ne mènent pas à une nouvelle certification;

- le perfectionnement par séquences de scolarité ne débouchant pas sur l'obtention d'un diplôme.

En pratique, les enseignants sont libres de se perfectionner dans les domaines qui les intéressent, selon les cheminements qu'ils désirent. Le MEQ ou les commissions scolaires imposent peu de contraintes; la scolarité acquise par perfectionnement est versée au dossier de l'enseignant, et comptée pour établir son salaire(1).

a) Le perfectionnement sanctionné par brevets

Le perfectionnement par l'obtention d'un nouveau brevet demeure important, bien qu'entre 1979-80 et 1984-85, le nombre de seconds brevets émis a diminué de plus de 60%(2), comme le montre le tableau 19. Cette baisse du nombre de seconds brevets peut probablement s'expliquer, en premier lieu, par le vieillissement du corps enseignant et, en second lieu, par le type de perfectionnement, plutôt général, pris par de nombreux enseignants.

Les enseignants obtiennent des seconds brevets surtout dans deux champs: le préscolaire et primaire et l'adaptation scolaire qui comptent pour respectivement 26% et 34% des 7 800 seconds brevets émis de 1979-80 à 1984-85; ces deux champs loin de manquer de ressources humaines semblent plutôt faire face à d'importants surplus d'enseignants qualifiés. Dans la majorité des autres champs, le nombre de seconds brevets émis durant la période de cinq ans dépasse rarement la centaine.

(1) Certains cours ne sont pas comptés. Voir Commentaires au ministre de l'Éducation sur la formation et le perfectionnement des enseignants, Avis no 83.26 du Conseil des universités, p. 38.
(2) Voir aussi à la section 3.1, le tableau 2.

Tableau 19
Seconds brevets délivrés selon champs d'enseignement (1)
1979-80 à 1984-85

	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	TOTAL	
							N	%
Préscolaire et primaire	380	306	403	395	277	269	2 030	25,8
Adaptation scolaire	725	554	477	450	303	157	2 666	33,9
Ens. correctif de la lecture	92	59	34	31	12	21	249	3,2
Immersion	4	18	30	22	10	2	86	1,1
Préscolaire, primaire ou secondaire								
Anglais, langue seconde (2)	89	61	91	127	60	65	493	6,3
Arts plastiques (2)	18	8	12	15	11	8	72	0,9
Education physique (2)	17	17	42	39	16	13	144	1,8
Français, langue seconde (2)	18	14	50	47	35	24	188	2,4
Musique (2)	12	5	15	17	13	10	72	0,9
Indéterminé	23	14	9	8	4	4	62	0,8
Sous-total	177	119	219	253	139	124	1 031	13,1
Secondaire général								
Allemand (3)		1	1	2	1		5	0,1
Anglais, langue d'ens. (3)	20	3	7	10	6	1	47	0,6

Source: MEQ, Direction de la certification

Notes: (1) Excluant les seconds brevets qui ne donnent accès qu'au collégial et à l'enseignement aux adultes. Notons que certains seconds brevets donnent accès à plus d'un champ: ils sont alors comptés à chacun des champs auxquels ils donnent accès. Sont exclus aussi les brevets obtenus après autorisation provisoire.

(2) Certains des seconds brevets donnent aussi accès au collégial.

(3) Certains seconds brevets donnent aussi accès au primaire, dans certains cas.

Tableau 19 (suite)
Seconds brevets délivrés selon les champs d'enseignement (1)
1979-80 à 1984-85

	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	TOTAL	
							N	%
Art dramatique (3)						7	7	0,1
Biologie (2)	10	10	11	8	8	7	54	0,7
Chimie (2)	4	1	6	7	5	2	25	0,3
Danse (3)					1		1	0,0
Economique				1			1	0,0
Espagnol (2)	3	1	2	1	1	1	9	0,1
Expression dramatique (3)	20	6	10	18	8	2	64	0,8
Form. pers. et sociale			1				1	0,0
Français, lang. d'ens.(2)(3)	58	50	63	58	24	10	263	3,3
Géographie (2)	26	6	6	5	7	3	53	0,7
Grec	1						1	0,0
Histoire (2)	20	11	10	19	7	3	70	0,9
Inf. scol. et prof.	17	11	3	3	3	2	39	0,5
Informatique						1	1	0,0
Initiation à la technologie		1	1		2		4	0,1
Italien					1		1	0,0
Latin	2					1	3	0,0
Mathématique	68	45	25	25	16	5	184	2,3
Physique (2)	2	2	6	2	3	3	18	0,2
Sciences familiales	12	18	13	7	3	1	54	0,7
Sciences générales (pures)	4	2		3			9	0,1
Sciences morales (3)	4	2	2	2	18	8	36	0,5
Sciences religieuses (2)(3)	28	24	16	22	33	22	145	1,8
Sciences sociales		2			1		3	0,0
Sexologie	3	4	5	1	7	4	24	0,3
Théâtre	3						3	0,0

Tableau 19 (suite)
Seconds brevets délivrés selon les champs d'enseignement (1)
1979-80 à 1984-85

	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	TOTAL	
							N	%
Indéterminé	8	6	1	2		1	18	0,2
Sous-total	313	206	189	196	155	84	1 143	14,5
Secondaire professionnel								
Agro-technique	1	1				1	3	0,0
Alimentation	5	15	6	11	4	2	43	0,5
Arts appliqués		1					1	0,0
Commerce et secrétariat	18	45	32	18	18	12	143	1,8
Couture et habillement	6	16	8	9	12	1	52	0,7
Dessin technique	6	4	8	9	2	2	31	0,4
Electrotechnique	9	16	7	4	2	1	39	0,5
Equipement motorisé	13	25	8	6	13	4	69	0,9
Foresterie			1			1	2	0,0
Hydrothermie	13	9	11	9	5	3	50	0,6
Imprimerie	2	1			1	1	5	0,1
Initiation au travail	1		1				2	0,0
Matières de compétence			1	3	2		6	0,1
Mécanique	16	22	6	7	1		52	0,7
Meubles et construction	7	17	13	5	3	1	46	0,6
Services de la santé	2	1	1	1			5	0,1
Soins esthétiques	6	10	2	2		4	24	0,3
Sous-total	105	183	105	84	63	33	573	7,3
Autres (ind., adultes, etc.)	2	3	16	38	20	5	84	1,1
TOTAL	1 798	1 448	1 473	1 469	979	695	7 862	100,0

b) Le perfectionnement sanctionné par un diplôme

Tous les diplômes ne mènent pas à un brevet: un nombre assez important d'enseignants obtiennent des certificats ou des baccalauréats, ou encore des doctorats et des maîtrises, qui ne mènent pas à une nouvelle certification. Ces diplômes peuvent, dans certains cas, être dans le domaine de la formation des maîtres(1) mais la plupart sont dans des domaines connexes.

c) Le perfectionnement par scolarité

Le perfectionnement par scolarité, en séquences plus ou moins longues, est aussi beaucoup utilisé. En fait, la scolarité accumulée, même si elle ne débouche pas sur un diplôme, est pratiquement toujours reconnue au plan salarial; ce qui a, en conséquence incité les enseignants à accumuler de la scolarité, sans nécessairement les amener à compléter les programmes et obtenir les diplômes(2).

Le nombre élevé d'abandons dans les programmes de baccalauréat, dans lesquels il y a encore plusieurs milliers d'enseignants inscrits, illustre bien le perfectionnement par scolarité cumulative. A partir d'un échantillon(3) au hasard de 443 dossiers d'enseignants inscrits à un baccalauréat en 1980 (échantillon tiré du fichier ICARE en juin 1985, auquel 66 961 enseignants sont inscrits), on extrait les dossiers sans scolarité durant trois années consécutives antérieures au 01-02-83(4).

(1) C'est le cas de certains programmes de perfectionnement au primaire, notamment le PPMF qui est "non breveté".
(2) Il y a aussi le phénomène de l'inscription à des cours libres qui n'a pas été analysé.
(3) Cette analyse a été faite à notre demande par les responsables du fichier ICARE.
(4) L'abandon des études du baccalauréat étant défini comme trois années consécutives sans inscription.

L'analyse des dossiers montre que:

- 10% ont terminé la scolarité du baccalauréat (42);
- 44% ont abandonné le baccalauréat (196);
- 46% ont encore, après 1983, une scolarité en cours (205) dont 5% ont atteint ou dépassé la scolarité maximale prévue aux échelles de traitement. On peut considérer ces cas comme des abandons probables.

Le pourcentage d'abandons peut être estimé à 54% des dossiers. C'est-à-dire que plus d'un enseignant sur deux ne termine pas le programme de baccalauréat, tout en ayant une reconnaissance de scolarité.

L'examen des dossiers d'abandon montre que:

- 77% des abandons coïncident avec l'atteinte d'une catégorie de traitement;
- 9% révèlent une réorientation d'études;
- 14% ne sont pas reliés à un changement de programme ou à un changement salarial.

Les abandons à la maîtrise sont très fréquents dans l'ensemble des sciences humaines au Québec. On peut penser qu'à ce niveau d'études, les enseignants s'inscrivent dans cette tendance générale.

4.3.1.2 La pertinence du perfectionnement en rapport avec les besoins de spécialisation

Le perfectionnement a-t-il contribué, en regard des besoins du système scolaire, à l'augmentation de la spécialisation des enseignants? Une étude réalisée par le MEQ(1), permet de répondre à cette question, par le

(1) Gérald Létourneau, Scolarité acquise par perfectionnement. Pertinence à l'affectation de l'enseignant (document de travail), 24 septembre 1985, 11 pages. L'étude porte sur les 60 447 enseignants en service le 30 septembre 1983.

biais de la pertinence, à l'affectation, des crédits accumulés(1).

Deux constatations peuvent être tirées de cette étude. Premièrement, l'apport du perfectionnement pour accroître le nombre d'enseignants spécialisés dans le champ d'enseignement dans lequel ils sont affectés demeure assez faible, sauf au secondaire professionnel et va en diminuant à mesure qu'on approche du moment de l'affectation. Cette donnée peut surprendre. En effet, à la section précédente, on a vu que le perfectionnement a largement contribué à accroître les ressources dans des champs d'enseignement connaissant par ailleurs des pénuries d'enseignants spécialisés. On doit donc comprendre en comparant le tableau 18 aux tableaux 22, 23 et 24, qu'il s'est fait beaucoup de crédits de perfectionnement, non reliés à l'affectation, que le perfectionnement est de moins en moins pris dans le champ de l'affectation et qu'en conséquence, il n'a pas pour résultat, en 1983, d'augmenter de beaucoup le nombre d'enseignants spécialisés dans les champs où ils sont déjà affectés.

Deuxièmement, pour les champs du secondaire général, le pourcentage de crédits pertinents est faible depuis 1978 et va en diminuant, au fur et à mesure qu'on approche de 1983; comme on peut le voir au tableau 20, le pourcentage de crédits pris dans les domaines autres que la pédagogie ou le champ d'enseignement, a tendance à augmenter, lorsque la période considérée se rapproche de l'affectation actuelle. Cette dispersion du perfectionnement par rapport à l'affectation explique, en partie, l'importance des pénuries dans certains champs.

(1) Les crédits ont été classés en trois catégories: ceux pertinents au champ d'affectation, ceux en pédagogie et les autres. La scolarité pertinente à l'affectation a été définie en utilisant une grille d'appariement préparée au MEQ.

Tableau 20
Crédits acquis ni en pédagogie ni dans une discipline pertinente, en pourcentage de l'ensemble des crédits de perfectionnement, par groupe de champs d'enseignement, par période

CHAMPS D'ENSEIGNEMENT	POURCENTAGE DE CRÉDITS "AUTRES"		
	1973-1983	1978-1983	1980-1983
Enfance en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	36,9	43,8	52,9
Préscolaire	32,1	39,7	40,8
Primaire	32,7	39,6	45,1
Secondaire général	34,6	52,1	61,7
Secondaire professionnel	17,5	21,0	27,1
Accueil et soutien linguistique	24,3	35,5	41,6
Français (langue d'enseignement et langue seconde)	48,8	54,8	63,8

Source: Gérald Létourneau, Scolarité acquise par perfectionnement. Pertinence à l'affectation de l'enseignant, 24 septembre 1985, 11 pages.

4.3.2 Le perfectionnement dans les champs de pénurie

Au cours des dernières années, le perfectionnement a peu contribué à la résorption des déficits d'enseignants spécialisés. Le tableau 21 montre que les enseignants sont peu nombreux à s'inscrire dans les quelques programmes de perfectionnement disponibles dans l'un des cinq champs de pénurie. Comme on peut le voir à la lecture du tableau 22, les programmes les plus populaires auprès des enseignants sont plutôt dans les champs d'enseignement où il n'existe pas de pénuries.

Le nombre d'enseignants qui choisissent de se perfectionner dans l'un des cinq champs déficitaires diminue d'année en année, comme l'indique le tableau 23. Alors qu'ils étaient 1 370 enseignants inscrits en 1979-80, à un programme certifiant(1) ils n'étaient plus que 873 en 1982-83. En quatre ans, la proportion d'enseignants qui se perfectionnent dans l'un des cinq champs est passé de 8,4% à 6,8% du nombre total de professeurs qui se perfectionnaient dans le secteur de l'éducation.

On peut voir, avec le tableau 24, que le nombre de deuxièmes brevets émis dans les cinq champs est assez faible, sauf en anglais langue seconde, qui représente plus de 40% du total.

---

(1) Surtout des certificats de 1er ou de 2e cycle; les enseignants en exercice ne choisiraient les baccalauréats que dans environ 20% des cas.

Tableau 21
Inscriptions dans les certificats reliés aux 5 champs de pénurie (1)
1983 (session d'automne)

UNIVERSITÉS	PROGRAMMES	NIVEAUX	CERTIFICATION (3)	INSCRIPTIONS		
				TC	TP	TOT
Laval	Cert. d'aptitude à l'enseignement spécialisé du français langue seconde au primaire	P	oui	0	0	0
	Cert. d'aptitude à l'enseignement spécialisé de l'anglais langue seconde au primaire ou au secondaire	P ou S	oui	0	0	0
	Cert. d'aptitude à l'enseignement spécialisé d'une langue seconde	P ou S ou C	oui	28	24	52
Montréal	Cert. d'enseignement du français langue seconde	P	oui	2	35	37
Sherbrooke	Cert. d'aptitude à l'enseignement de l'anglais langue seconde		non	1	4	5
UQAM	Cert. en enseignement du français en classe d'accueil et d'immersion	Ps ou P ou S	oui	0	5	5
UQAC	Cert. en anglais langue seconde	P ou S	oui	13	72	85
McGill	Cert. in Second Language Teaching	P et S	oui	6	83	89
	Diploma in Education (Second Languages)	P et S	oui	21	1	22
Concordia	Cert. in Mathematics for Teachers (Junior Secondary School Level)	S	non	0	5	5

Source: RECU
Notes: (1) Seuls sont considérés les programmes actifs au sens du document sur la Situation des programmes de formation en éducation dans les universités.
(2) Programme de 2e cycle.
(3) Ps: préscolaire; P: primaire; S: secondaire; C: collégial.

Tableau 21 (suite)
Inscriptions dans les certificats reliés aux 5 champs de pénurie (1)
1983 (session d'automne)

UNIVERSITÉS	PROGRAMMES	NIVEAUX	CERTIFICATION (3)	INSCRIPTIONS		
				TC	TP	TOT
Concordia (suite)	Cert. in Teaching of English as a Second Language (Sequence 1)	P et S	oui	0	13	13
	Cert. in Teaching of English as a Second Language (Sequence 2)	P et S	oui	6	29	35
	Diploma in Teaching of Mathematics (2)	S	oui	0	1	1

Tableau 22

Champs d'études les plus fréquentés par les enseignants des commissions scolaires, inscrits à du perfectionnement 1980-85

CHAMPS D'ÉTUDES OÙ SE RETROUVENT 450 ENSEIGNANTS ET PLUS	
Formation générale - Certificat de l'homme et son milieu - Certificat de l'homme et la société	2755
Enseignement professionnel et technique	944
Français au primaire	672
Enseignement préscolaire et élémentaire	1151
Enseignement aux inadaptés	894
CHAMPS D'ÉTUDES OÙ SE RETROUVENT ENTRE 200 et 450 ENSEIGNANTS	
Enseignement primaire	309
Éducation et animation de la vie étudiante	214
Informatique	366
Administration, Commerce et Affaires	301
Arts plastiques	239

Source: MEQ, Fichier ICARE.

Tableau 23
Inscriptions en perfectionnement (1), dans les champs de pénurie
1979-80 à 1982-83

	NIVEAUX (2)	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83
Anglais, langue d'ens.	II	0	0	0	0
	I et II	110	63	62	35
Anglais, langue seconde	I	0	0	0	0
	II	182	149	102	88
	I et II	395	359	433	271
Education physique	I	0	0	0	0
	II	3	1	0	1
	I et II	230	239	206	227
Français, langue seconde	I	0	0	0	0
	II	6	5	5	2
	I et II	108	123	9[illegible]	65
Mathématique et sciences	II	336	316	229	184
	I et II	0	0	0	0
Total	I	0	0	0	0
	II	527	471	336	275
	I et II	843	784	796	598
	TOTAL	1 370	1 255	1 132	873

Source: MEQ, Situation de la formation et du perfectionnement du personnel de l'enseignement 1982-83, Québec, 1983, 205 pages.

Notes: (1) Dans les programmes menant à une certification.
(2) I: primaire; II: secondaire; I et II: programmes qui donnent accès à la fois au primaire et secondaire.

GRAPHIQUE 6

INSCRIPTIONS EN PERFECTIONNEMENT, DANS LES CHAMPS DE PENURIE
1979-80 A 1982-83

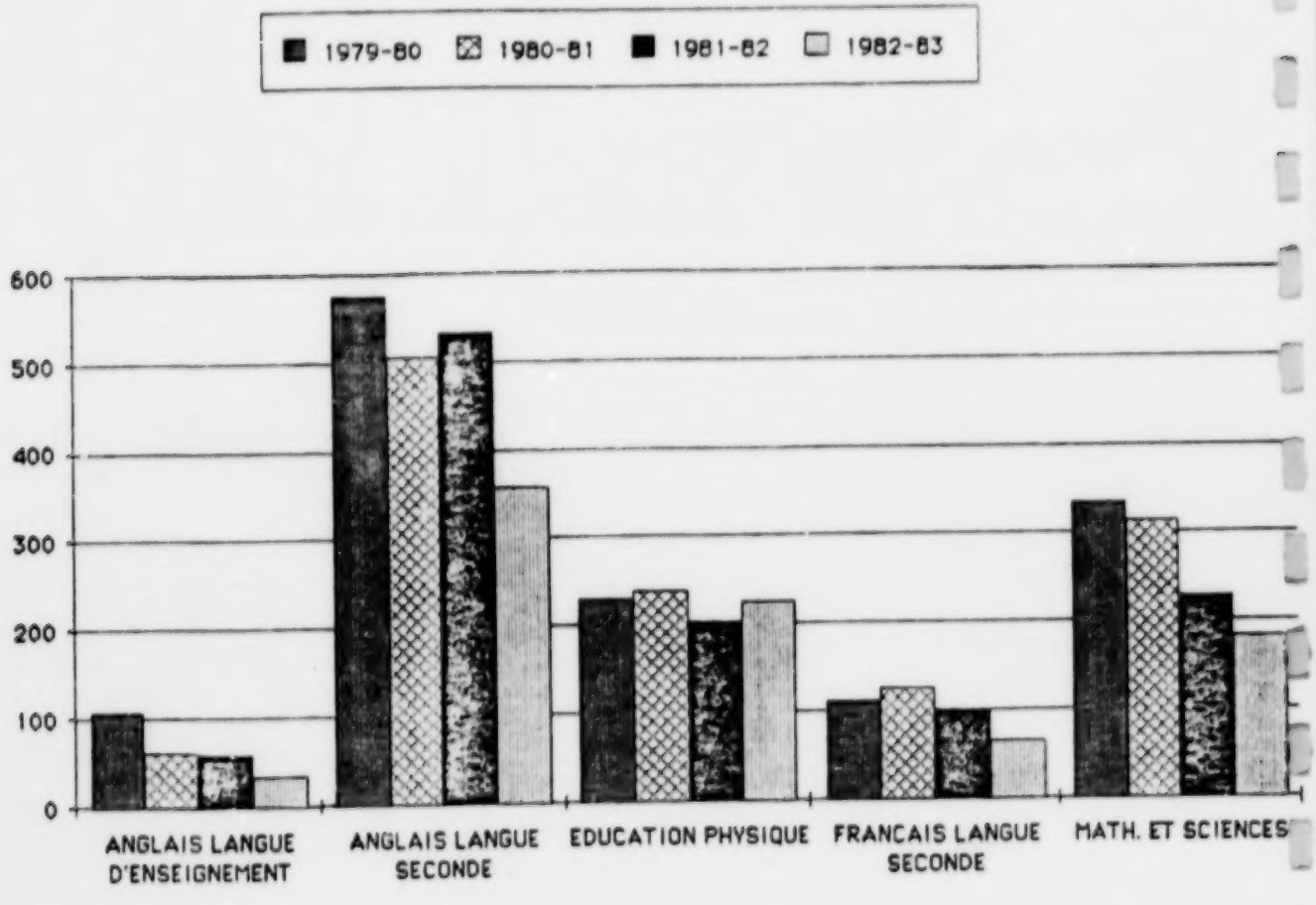

SOURCE : MEQ

Tableau 24
Deuxièmes brevets émis, pour les champs de pénurie
1979-80 à 1984-85

	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Anglais, langue d'ens. (1)	20	3	7	10	6	1
Anglais, langue seconde	89	61	91	127	60	65
Education physique	17	17	42	39	16	13
Français, langue seconde	18	14	50	47	35	24
Mathématique et sciences(1)	88	60	48	45	32	17
Total	232	155	238	268	149	120

Source: MEQ, Direction de la certification
Note: (1) Niveau secondaire seulement.

4.4 Les pénuries(1) et la production universitaire de diplômés

Les pénuries auraient-elles pu être comblées? A la lumière des données disponibles sur la formation initiale et le perfectionnement, on peut voir que les universités n'ont pas formé suffisamment de diplômés admissibles à une certification, dans les cinq champs de pénurie. Le tableau 25 montre en effet que la production totale depuis 1979-80 (soit celle de cinq années) n'arrive pas à éliminer numériquement les déficits dans trois champs, d'autant plus que les détenteurs de permis, et même de brevets, ne trouvent pas nécessairement d'emplois dans le réseau scolaire ou dans le champ d'enseignement pertinent à leur formation disciplinaire.

Les règles d'affectation ont pu avoir pour effet d'accroître les déficits dans les cinq champs identifiés, certains enseignants spécialisés pouvant être remplacés par des professeurs moins qualifiés, ou pas qualifiés en termes de spécialisation disciplinaire, mais possédant plus d'ancienneté.

Une étude récente du MEQ(2) éclaire en partie cette question: elle porte sur la concordance entre les qualifications des enseignants réguliers plein temps des commissions scolaires et leur affectation en septembre 1984. Cette étude retient comme critères de spécialisation pertinente à l'affectation:

(1) Rappelons encore ici que pénurie ne réfère pas à un manque d'enseignants qualifiés dans un champ au sens de la convention collective; le terme est utilisé en référence à la spécialisation minimale dans une discipline d'enseignement telle que requise par la certification actuelle des enseignants.

(2) MEQ. Direction des ressources humaines. Rapport d'étude concernant la concordance entre les qualifications des enseignants et leur affectation. Avril 1986. Étude préliminaire.

Tableau 25

Contributions à l'élimination des pénuries
1979-80 à 1983-84

	Pénuries(1) (A)	Permis(2) (B)	2e Brevets(2) (C)	Écarts théoriques (D=A-B-C)
Anglais, langue d'ens.(3)	308	120	46	142
Anglais, langue seconde	1 355	442	428	485
Éducation physique	277	2 365	131	Surplus de 2 219
Français, langue seconde	126	245	164	Surplus de 283
Mathématique et Sciences(3)	1 634	459	264	911

Source: Gérald Létourneau et MEQ, Direction de la certification.

Notes: (1) Selon Gérald Létourneau, Analyse de la scolarité des enseignants, 22 février 1985, 16 pages.
(2) MEQ, Direction de la certification.
(3) Niveau secondaire seulement.

- la qualification légale donnée par tous les brevets reconnus (les brevets "A", "B", etc.) sans tenir compte du niveau de spécialisation;

- 15 crédits de perfectionnement dans la discipline pertinente au champ d'enseignement comme suffisants à l'affectation.

Les résultats montrent que:

- 22,5% des enseignants du secondaire général n'ont pas une affectation conforme à leurs qualifications;

- 23% des enseignants du secteur catholique affectés au champ des mathématiques et sciences n'ont pas la qualification requise;

- 28% des enseignants de ce champ dans le secteur protestant sont dans le même cas.

Si on compare ces données à celles du tableau 13, on peut penser que pour le champ des mathématiques et sciences, l'affectation n'entraîne pas, de façon visible, en 1983, une diminution des enseignants ayant une spécialisation pertinente. Cette étude ne permet pas cependant d'évaluer le pourcentage d'enseignants qualifiés légalement, mais qui sont insuffisamment spécialisés dans le champ dans lequel ils sont affectés si on applique les standards de formation décrits dans la partie 4.1 de ce document.

5. CONCLUSION

Au terme de cette analyse, trois constatations s'imposent. Premièrement, l'embauche de jeunes diplômés qualifiés a été très faible au cours des dernières années. Deuxièmement, le nombre de nouveaux enseignants embauchés dans le réseau scolaire devrait augmenter dans un avenir plus ou moins rapproché. Troisièmement, en regard des spécialisations disciplinaires minimales pertinentes à certains champs, les diplômés venant d'une formation initiale ou du perfectionnement ne correspondent pas aux besoins, si bien que subsistent des déficits d'enseignants spécialisés dans certains champs d'enseignement, alors qu'on retrouve des surplus dans d'autres champs(1).

Lié au problème de la spécialisation, on constate que, dans de nombreux cas, il n'existe pas de correspondance entre les normes de compétence relatives à la connaissance dans une discipline qu'on exige des nouveaux et celles qu'on applique lors des affectations.

Les dernières années ont été difficiles pour les jeunes diplômés des programmes de formation des maîtres: les possibilités d'emplois étaient moins nombreuses, les commissions scolaires ayant réduit de façon importante le nombre de nouveaux enseignants embauchés. Ainsi de 1981 à 1985, les commissions scolaires n'ont embauché qu'environ 2 500 jeunes de moins de 30 ans, alors que les universités produisaient six fois plus de diplômés admissibles au permis d'enseigner. Autrement dit, un jeune diplômé en formation des maîtres a une chance sur six d'être embauché dans un poste d'enseignant régulier.

---

(1) Dans les champs d'enseignement requérant des "généralistes", le primaire et le préscolaire, il y a deux fois plus d'enseignants possédant les qualifications requises que de postes. Au secondaire, il y a aussi d'importants surplus dans les champs de religion, morale et formation personnelle, et celui de commerce et secrétariat. Surplus et déficit n'ont pas ici le sens de l'affectation selon la convention collective. Ils réfèrent au nombre d'enseignants ayant le niveau de spécialisation de 30 crédits dans un champ d'enseignement.

Selon le fonctionnement du système actuel, l'embauche globale annuelle est d'un peu moins de 2% du corps enseignant régulier. Entre 1990-1995, elle devrait s'accroître progressivement à 5%. La production de diplômés par champs d'enseignement est cependant au-dessus de ce dernier pourcentage, excepté en mathématique et en sciences. Le tableau suivant en donne quelques exemples. Les pourcentages sont calculés en regard du nombre de postes dans chaque champ en septembre 1983. Selon le tableau 11 (page 33), on ne prévoit pas d'augmentation du nombre total d'enseignants dans le système scolaire public.

Production annuelle de diplômés dans certains champs.
(relative au nombre de postes)

	1983	De 1979 à 1984-85				
	Nombre de postes	Permis		2e Brevet		Total
		N	% Moyenne annuelle	N	% Moyenne annuelle	% Moyenne annuelle
Primaire	20 955	5 535	5,2	2 030	1,9	7,2
EEDA	6 992	2 747	7,8	2 666	7,6	15,0
Anglais langue seconde	2 091	525	5,0	493	4,7	9,7
Anglais langue d'ens.	656	145	4,4	47	1,4	5,8
Français langue seconde	667	302	9,0	188	5,6	14,6
Français langue d'ens.	3 166	813	5,1	263	1,6	6,7
Maths et Sciences	5 468	611	2,2	290	1,0	3,2

Si on fait l'hypothèse que l'embauche par champs ressemble à l'embauche globale prévue, on constate que le taux moyen annuel de renouvellement est toujours au-dessus de 5% excepté en mathématiques et en sciences. La situation de chacune des disciplines composant ce champ apparaît encore plus précaire en termes de taux de renouvellement.

Globalement, on peut donc s'attendre à ce que le nombre de nouveaux diplômés en formation des maîtres (actuellement d'environ 3 000 annuellement) corresponde à peu près aux besoins annuels de l'ensemble du réseau d'ici quelques années.

Malgré le nombre élevé de diplômés dans le secteur de l'éducation, la production d'enseignants spécialisés reste encore déficitaire dans les champs de l'anglais, à la fois comme langue d'enseignement et comme langue seconde, et dans celui des mathématiques et des sciences. En l'absence d'une meilleure correspondance entre les besoins d'enseignants spécialisés, l'embauche et la production de diplômés, les pénuries pourront encore augmenter dans les cinq champs identifiés.

D'ailleurs, même si les universités avaient produit davantage de diplômés dans les champs de pénurie, les déficits seraient sensiblement les mêmes, puisque les commissions scolaires engagent relativement peu d'enseignants, dans ces champs et, lorsqu'elles engagent, elles préfèrent nettement les candidats plus âgés.

En ce qui concerne le perfectionnement des enseignants déjà en exercice, on observe le même phénomène: les enseignants des commissions scolaires choisissent rarement de se perfectionner dans les champs de pénurie.

Par ailleurs, le perfectionnement apparaît de moins en moins pertinent à l'affectation. Le perfectionnement sert moins, maintenant, à augmenter la qualification des enseignants dans leur champ d'affectation. Cette situation s'explique par divers facteurs comme:

- les caractéristiques du système de perfectionnement mis en place en 1968 (volontaire, sans contraintes par rapport aux champs d'enseignement, sans pénalité si le diplôme n'est pas obtenu mais relié à la classification salariale);

- l'absence d'une politique de main-d'oeuvre, c'est-à-dire l'absence de liens entre les besoins et le perfectionnement subventionné;

- le manque de concordance entre la certification, la classification et l'affectation.

Ce dernier problème en est un de taille. Trois séries d'exigences relatives à la connaissance d'un champ d'enseignement sont appliquées, en parallèle, dans le réseau scolaire: celles que doivent rencontrer les jeunes diplômés, celles qu'on détermine pour les détenteurs d'autorisations provisoires et celles qui découlent des règles d'affectation contenues dans les ententes de travail. Les standards de formation apparaissent pour le moins incohérents dans un tel système.

En synthèse, en regard d'une organisation de l'accès à l'enseignement qui s'est diversifiée dans ses cheminements et ses exigences depuis 20 ans, la production de diplômés en éducation a été suffisante pour les besoins, et les a largement dépassés dans les dernières années. Cependant, elle est faible et même insuffisante dans certains champs d'enseignement si on tient compte de la spécialisation nécessaire.

ANNEXES

ANNEXE I

LISTE DES CHAMPS D'ENSEIGNEMENT

LISTE DES CHAMPS D'ENSEIGNEMENT(1)

Champ 1:

L'enseignement au préscolaire, au niveau primaire et au niveau secondaire auprès d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Champ 2:

L'enseignement dans les classes du préscolaire, autre que celui prévu aux champs d'enseignement 1, 5, 6 et 7.

Champ 3:

L'enseignement dans les classes du niveau primaire autre que celui prévu aux champs d'enseignement 1, 4, 5, 6 et 7.

Champ 4:

L'enseignement de la spécialité ANGLAIS(1) dans les classes du niveau primaire et l'enseignement des cours de formation générale de LANGUE SECONDE (ANGLAIS)(1) au niveau secondaire.

Champ 5:

L'enseignement de la spécialité EDUCATION PHYSIQUE dans les classes du préscolaire et du niveau primaire et l'enseignement des cours de formation générale en EDUCATION PHYSIQUE au niveau secondaire.

Champ 6:

L'enseignement de la spécialité MUSIQUE dans les classes du préscolaire et du niveau primaire et l'enseignement des cours de formation générale en MUSIQUE au niveau secondaire.

Champ 7:

L'enseignement de la spécialité ARTS PLASTIQUES dans les classes du préscolaire et du niveau primaire et l'enseignement des cours de formation générale ARTS PLASTIQUES au niveau secondaire.

Champ 8:

L'enseignement des cours de formation générale de FRANCAIS(2), langue d'enseignement, au niveau secondaire.

---

(1) français pour le secteur anglophone

(2) la formation générale d'ANGLAIS, langue d'enseignement pour le secteur anglophone

---

(1) Dispositions constituant des conventions collectives 1983-1985, Annexe V.

Champ 9:

L'enseignement des cours de formation générale en MATHEMATIQUES et en SCIENCES au niveau secondaire.

Champ 10:

L'enseignement des cours de formation générale en RELIGION ou en MORALE et des cours de FORMATION PERSONNELLE et SOCIALE au niveau secondaire.

Champ 11:

L'enseignement des cours en ECONOMIE FAMILIALE (sciences familiales) au niveau secondaire.

Champ 12:

L'enseignement de cours de formation générale en INITIATION A LA TECHNOLOGIE et en CONNAISSANCE DU MONDE DU TRAVAIL au niveau secondaire.

Champ 13:

L'enseignement des cours de formation générale en SCIENCES DE L'HOMME et en VIE ECONOMIQUE au niveau secondaire.

Champ 14:

L'enseignement des cours en INFORMATIQUE au niveau secondaire.

Champ 15:

L'enseignement des cours de formation générale au niveau du secondaire, autres que les cours déjà identifiés comme appartenant aux champs 4 à 14 et les activités étudiantes au niveau secondaire.

Champ 16:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en COMMERCE ET SECRETARIAT au niveau secondaire.

Champ 17:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en AGRO-TECHNIQUE au niveau secondaire.

Champ 18:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en FORESTERIE au niveau secondaire.

Champ 19:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en PECHES au niveau secondaire.

Champ 20:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en SERVICES DE LA SANTE au niveau secondaire.

Champ 21:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en MEUBLE et en CONSTRUCTION au niveau secondaire.

Champ 22:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en ELECTROTECHNIQUE au niveau secondaire.

Champ 23:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en HYDROTHERMIE au niveau secondaire.

Champ 24:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en DESSIN TECHNIQUE au niveau secondaire.

Champ 25:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en EQUIPEMENT MOTORISE au niveau secondaire.

Champ 26:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en MECANIQUE au niveau secondaire.

Champ 27:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en ALIMENTATION au niveau secondaire.

Champ 28:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en SOINS ESTHETIQUES au niveau secondaire.

Champ 29:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en COUTURE ET HABILLEMENT au niveau secondaire.

Champ 30:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en PROTECTION ET EN SERVICE DU BATIMENT au niveau secondaire.

Champ 31:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en ARTS APPLIQUES au niveau secondaire.

Champ 32:

L'enseignement des cours de formation professionnelle en IMPRIMERIE au niveau secondaire.

Champ 33:

L'enseignement dans les classes d'accueil et dans les classes de soutien linguistique pour les immigrants.

Champ 34:

La suppléance régulière.

ANNEXE 2

TAUX DE CHÔMAGE DES DIPLÔMÉS

DES BACCALAURÉATS D'ENSEIGNEMENT

À L'UQAM

Taux de chômage des diplômés des baccalauréats d'enseignement de l'UQAM, 1979-80 et 1982-83

PROGRAMME DE BACCALAURÉATS	TAUX DE CHOMAGE	
	Jeunes (sans exp.) %	Adultes (avec exp.) %
Enseignement en musique (7778)	7.6	14.3
Éducation au préscolaire et enseignement au primaire (7816) (f.t) (1)	12.4	9.4
Éducation au préscolaire et enseignement au primaire (7817) (P)	0.0(2)	2.7
Enseignement en activité physique (7738)	11.1	10.1
Enseignement en adaptation scolaire (7835) (f.t) (3)	15.7	8.3
Enseignement en adaptation scolaire (7834) (P) (4)	0.0	4.1
Enseignement professionnel (7746)	-	0.0
Information scolaire et professionnelle (7744)	16.4	22.5
Enseignement en langues et lettres (7811)	33.3	7.8
Enseignement en biologie (7706)	28.6	0.0
Enseignement en chimie (7727)	-	0.0
Enseignement en mathématiques (7722)	10.0	25.0
Enseignement en physique (7725)	0.0(2)	0.0
Enseignement en électrotechnique (7711)	33.3(2)	0.0
Enseignement en technologie de la mécanique (7820)	-	0.0
Enseignement en administration (7768)	0.0	9.1
Enseignement en géographie (7757)	5.3	20.0
Enseignement en histoire (7759)	21.1	7.7
Enseignement en sciences religieuses (7800)	0.0(2)	0.0

Source: UQAM, Relance auprès des diplômés du baccalauréat, promotions 1979-80 à 1982-83, Fiches par programme d'études, André Allaire, Bureau de la recherche institutionnelle, septembre 1985.

Notes: (1) Contient également les résultats concernant les diplômes des programmes, 3400, 6000, 7739, 7741 et 7747, ce qui explique la proportion élevée de diplômés de type "adulte".
(2) Résultats reposant sur moins de 5 cas.
(3) Contient également les résultats concernant les diplômes des programmes 3800, 3802, 7749 et 7832, ce qui explique la proportion élevée de diplômés de type "adulte".
(4) Contient également les résultats concernant les diplômés des programmes 3801, 7750, 7831 et 7837, ce qui explique la proportion relativement élevée de diplômés de type "non-adulte".

ANNEXE 3

RÉPARTITION DES PROGRAMMES POUR LES ENSEIGNANTS
SPÉCIALISTES DU SECONDAIRE ET DU PRIMAIRE,
PAR CHAMPS D'ENSEIGNEMENT
1983 - 1984

Répartition des programmes pour les enseignants spécialistes du secondaire et du primaire, par champs d'enseignement (1)
1983 - 1984

CHAMPS D'ENSEIGNEMENT	Certificat 1er cycle	Bacc.	Certificat 2e cycle	Maîtrise	Doctorat	Total
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL						
Préscolaire, primaire	24	11	1	4	1	41
Adaptation scolaire	5	8	2	3	2	20
PRIMAIRE, SECONDAIRE (2)						
Education physique	6	11		7	2	26
Arts plastiques		3				3
Musique		3				3
Arts	4	4	1		1	10
Anglais lang. sec.	5	2				7
Français lang. sec.	3					3
Langue seconde (F ou A)	4					4
Sous-total primaire, secondaire	22	23	1	7	3	56
SECONDAIRE (3)						
Français lang. mat.	4	11				15
Français lang. sec.		1		1		2
Anglais lang. mat.		1				1
Anglais lang. s c.		3		3		6
Langue seconde (F ou A)		1				1
Mathématique	1	9	1	3		14
Biologie		8				8
chimie		8				8
Physique		8				8
Géographie		8				8
Histoire		8				8
Sciences générales		1				1
Sciences religieuses	2	10				12
Autres (espagnol, allemand, sc. familiales etc.)		21	3			24
Inf. scol. et prof.	1	3		7	2	13
Sous-total secondaire	8	101	4	14	2	129
ENS. PROFESSIONNEL (4)	7	7				14
GRAND TOTAL	66	150	8	28	8	260

Source: CUQ

Notes: (1) Selon l'annexe A, du document sur la Situation des programmes de formation en éducation dans les universités.

(2) Il y a, en plus, 8 certificats de 1er cycle et 8 baccalauréats de niveau primaire et secondaire sans précision quant à la spécialité.

(3) Il y a 10 certificats de 1er cycle, 1 baccalauréat, 1 certificat de 2e cycle, 2 maîtrises et 1 doctorat de niveau secondaire mais sans précisions quant à la spécialité.

(4) Certains programmes offrent 2 ou 3 spécialités, d'autres l'ensemble de ces spécialités et d'autres sont plus personnalisés selon les besoins des étudiants.

ANNEXE 4

RÈGLEMENT NO 4

Règlement numéro 4 relatif au permis et au brevet d'enseignement

1. L'autorisation d'enseigner aux niveaux d'études régis par les règlements du ministre de l'Éducation est décernée par le ministre et elle prend d'abord la forme d'un permis d'enseigner, puis d'un brevet d'enseignement.

2. Le permis d'enseigner est décerné à tout candidat qui, après une 13e année d'études ou l'équivalent, a terminé avec succès, dans une institution reconnue, un programme approuvé de formation.

La durée et la nature de ce programme varient selon le niveau et les champs d'enseignement auxquels le candidat se destine.

Cependant, ce programme doit comporter au minimum une année ou l'équivalent, de cours théoriques et de travaux pratiques de nature psycho-pédagogique.

3. Le permis est valide pour une période de cinq ans. Il donne droit d'enseigner durant deux de ces cinq années dans une institution reconnue pour les fins du présent règlement. Exceptionnellement ce droit pourra être prolongé d'une année.

4. Le brevet d'enseignement est décerné au détenteur d'un permis qui, après avoir enseigné durant deux ans conformément à l'article 3, est jugé compétent.

5. Pour l'application du présent règlement, le ministre de l'Éducation constitue un Comité de la formation des maîtres qu'il doit consulter dans les matières énumérées à l'article 6.

Les membres du comité sont nommés pour une période déterminée. Un tiers d'entre eux sont nommés après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des enseignants, un tiers sont nommés après consultation des institutions ou sont dispensés des programmes approuvés de formation des maîtres.

6. Sous réserve des dispositions de l'article 28 de la Loi du Conseil supérieur de l'éducation, le Comité de la formation des maîtres est chargé de recommander au ministre des critères relatifs aux matières suivantes :

a) La reconnaissance des institutions où le détenteur d'un permis peut enseigner;

b) La supervision de l'enseignement dispensé par un détenteur d'un permis d'enseigner;

c) La compétence dont un détenteur d'un permis doit faire la preuve pour obtenir un brevet d'enseignement et les modes d'évaluation de cette compétence;

d) La suspension ou le rétablissement du brevet d'enseignement;

e) L'approbation des programmes de formation des maîtres;

f) La reconnaissance des institutions où sont dispensés les programmes de formation des maîtres;

g) Le recyclage et le perfectionnement des maîtres.

Le comité est aussi chargé de faire des recommandations concernant la nomenclature et la terminologie des permis des brevets d'enseignement.

7. Le détenteur d'un brevet d'enseignement émis en vertu des règlements antérieurs conserve les droits attachés à tel brevet.

8. Le présent règlement entre en vigueur, en tout ou en partie, aux dates déterminées par le ministre.

Approuvé par l'arrêté en conseil no 592
le 30 mars 1956

Québec, le 30 mars 1956

ANNEXE 5

RÈGLEMENT NO 5

RÈGLEMENT NO 5 DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION RELATIF AUX CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA SCOLARITÉ COMME FACTEUR SERVANT À DÉTERMINER LA QUALIFICATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LOI SUR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION
(L.R.Q., 1977, c. C-60, a. 30)

1. Définition de la scolarité

Les études poursuivies avec succès sous l'autorité d'une institution d'enseignement reconnue par le ministre de l'Éducation et sanctionnées par une attestation officielle, également reconnue par le ministre de l'Éducation, constituent la scolarité.

2. Définition de l'année de scolarité à temps complet

2.1 Dans le cas d'études à temps complet, une année académique complète ne vaut toujours qu'une année de scolarité, quel que soit le nombre de crédits qu'elle comporte, pourvu que ce nombre corresponde à environ trente (30) crédits.

2.2 Un crédit correspond à quarante-cinq heures d'activités de formation pouvant comprendre des leçon magistrales, des travaux pratiques d'atelier ou de laboratoire, des devoirs, des recherches, des séminaires, des lectures personnelles, etc., reconnues ou exigées par l'autorité responsable de l'organisation des cours suivis.

3. Études à temps complet

3.1 Si une personne a été admise à un cours avec une scolarité inférieure à la norme d'admission à ce cours, on lui reconnaît les années de scolarité qui correspondent à cette norme à condition que la personne ait réussi au moins la première année de ce cours.

3.2 Si une personne réussit un cours en un temps inférieur à la durée régulière de ce cours, on lui reconnaît les années de scolarité correspondant à la durée régulière de ce même cours.

3.3 Si une personne a suivi plusieurs cours de nature ou de niveau partiellement différents, seule lui est comptée, en crédits, la durée des études consacrées à l'acquisition de connaissances nouvelles.

4. Études à temps partiel intégrées dans un programme régulier

4.1 Pour un programme donné, l'évaluation des études à temps partiel s'effectue en fonction du nombre d'années de scolarité attribuées aux études à temps complet.

4.2 Si une personne a suivi plusieurs cours de nature ou de niveau partiellement différente, seule lui est comptée, en crédits, la durée des études consacrées à l'acquisition de connaissances nouvelles.

4.3 Si une personne a été admise à un cours de formation générale avec une scolarité inférieure à la norme d'admission à ce cours, on lui reconnaît les années de scolarité qui correspondent à cette norme à condition qu'elle ait réussi au moins la première année de ce cours ou l'équivalent de cette première année.

5. Cours non intégrés à un programme régulier

5.1 On attribue à chaque cours reconnu une fraction d'année de scolarité telle que définie à l'article 2 du présent règlement.

5.2 On détermine le nombre d'heures d'activités de formation à attribuer à un tel cours, en tenant compte:

a) des renseignements fournis par l'autorité responsable des cours;

b) de la nature, de la durée et du niveau du cours;

c) d'opinions comparatives d'experts;

d) de comparaisons avec d'autres cours de nature semblable;

e) d'une charge moyenne de quarante-cinq heures d'activités de formation par semaine.

5.3 Pour être compté, un cours doit comporter une durée totale minimum de quatre-vingt-dix heures d'activités de formation.

5.4 Si un cours recouvre partiellement la matière d'un cours déjà compté, seule est comptée, en crédits, la durée des études consacrées à l'acquisition de connaissances nouvelles.

5.5 Les cours donnés par correspondance, radio, télévision ou tout autre moyen et qui ne sont pas intégrés à un programme officiel d'études ne sont pas reconnus.

6. Reconnaissance des études

6.1 Les études de culture générale sont reconnues dans leur totalité jusqu'à concurrence d'un maximum de quinze années.

6.2 Les études de formation professionnelle correspondant aux exigences d'une spécialisation sont reconnues dans leur totalité.

6.3 Les cours d'éducation populaire et ceux qui peuvent leur être assimilés sont ceux qui s'adressent au grand public. Parmi ces cours, ne sont pas reconnus ceux qui ne comportent aucun prérequis en scolarité ou en expérience et qui ne conduisent à aucun diplôme attestant d'un niveau de connaissance ou qui ne préparent pas à une fonction de travail.

7. Équivalences

7.1 La scolarité du système scolaire du Québec est la base d'évaluation pour déterminer comparativement la scolarité des études poursuivies hors de ce système.

7.2 Si une personne a poursuivi des études qui ne se comparent pas directement avec des études du système du Québec, ou qui conduisent à un diplôme qui n'a pas son correspondant dans ce système, le ministre de l'Éducation établit la correspondance de ces études en années reconnues de scolarité.

7.3 Dans le cas d'études entreprises dans un ordre non conventionnel, on accorde la scolarité faite.

7.4 En aucun cas, la scolarité ne doit dépasser la scolarité normale requise pour l'obtention d'un diplôme sanctionné par une attestation officielle reconnue par le ministre de l'Éducation.

7.5 Il est loisible au ministre de l'Éducation d'établir une équivalence en années de scolarité pour une compétence particulière acquise autrement que par des études poursuivies dans une institution d'enseignement reconnue.

8. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à compter de la date de son approbation par le lieutenant-gouverneur en conseil.

ANNEXE 6

Précisions méthodologiques relatives à l'Analyse de la scolarité des enseignants

1. ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE

1.1 Données et sources

L'inventaire de la scolarité a porté sur les enseignants "en service" pour l'année scolaire 1983-84, selon le fichier PERCOS. En conservant une seule fonction pour chacun de ces 60 447 enseignants, on a laissé de côté l'information concernant des affectations à plus d'un champ d'enseignement, pour 41 enseignants seulement.

L'information sur la scolarité provient du fichier ICARE. Ce fichier contient une moyenne de huit "événements" de scolarité par enseignant, indiquant chacun un domaine d'étude, un nombre de crédits et l'année d'acquisition de ces crédits. Le domaine d'étude est identifié à trois niveaux sans liens complètement systématiques entre eux: le secteur, la discipline et la spécialité. L'analyse a été faite aux deux derniers niveaux, soit ceux qui donnent l'information la plus détaillée. Il faut aussi noter que les disciplines et spécialités ne sont pas toutes pertinentes à un champ d'enseignement et que, lorsqu'elles le sont, le tiers des disciplines et plus de la moitié des spécialités se rapportent à plus d'un champ.

1.2 Correspondance entre domaine d'étude et champ d'enseignement

On a utilisé une grille d'appariement réalisée conjointement par les Services de la classification de la DGRH et de la formation du personnel scolaire de la DGDP.

1.3 Besoins en enseignants

On a supposé que l'attribution d'un champ d'enseignement à un enseignant "en service", dans PERCOS, signifie un poste à combler dans ce champ. Cependant, dans les résultats qui suivent, les postes ont été établis sans pondération par l'équivalent à temps complet (ETC) dans chaque dossier. Le biais paraît négligeable puisque l'ETC vaut un dans plus de 93% des cas; il est inférieur à un pour les autres cas.

1.4 Scolarité acquise par perfectionnement

Le fichier ICARE n'identifie pas les événements de scolarité suivant qu'ils relèvent de la formation initiale ou du perfectionnement. La scolarité acquise par perfectionnement a donc été établie indirectement, suivant une procédure impliquant d'ailleurs une sous-estimation. On a attribué au perfectionnement un événement de scolarité postérieur au début de la carrière, tel qu'établi à partir du nombre total d'années d'expérience comme enseignant, selon PERCOS. Dans le cas d'individus ayant interrompu leur carrière, l'année ainsi obtenue est postérieure à l'année réelle. En conséquence, il est possible qu'on n'ait pas inclus certains événements imputables au perfectionnement. Un second facteur de sous-estimation est le fait qu'on n'ait inclus dans le perfectionnement aucune scolarité acquise avant 1967. Cette année marque en effet l'origine des principales caractéristiques du système actuel de perfectionnement. Au prix de cette possibilité de sous-estimation, ces deux critères opérationnels ont semblé permettre par ailleurs une analyse valable de la scolarité acquise par perfectionnement. Un seul autre critère a été ajouté pour contrôler les effets de quelques cheminements non conformes à celui postulé: on a éliminé du perfectionnement des événements de scolarité supérieurs à 60 crédits. En effet, selon les conventions collectives, un congé de perfectionnement avec solde peut durer jusqu'à deux ans.

1.5 Traitements

Les résultats qui suivent ont été compilés à partir de données obtenues par traitement informatique. Il s'agit premièrement d'un décompte des enseignants ayant acquis de la scolarité dans chaque discipline et spécialité, suivant le nombre de crédits accumulés dans chacune, au total et par perfectionnement. Ce décompte a aussi été fait suivant le rang de chaque discipline ou spécialité dans le dossier de l'enseignant, d'après le nombre de crédits accumulés. Des

distributions des enseignants, suivant le nombre de crédits accumulés par perfectionnement en moyenne par année, ont aussi été produites en général et en fonction de certaines caractéristiques des enseignants (âge, sexe, niveau initial de scolarité).

NOTE

Nouveau traitement convenu et réalisé avec le Conseil des universités en juin 1986.

Les changements apportés touchent trois points:

1- La scolarité considérée

Seule la scolarité de niveaux cégep et université a été retenue. Cela a été fait via le code de niveau d'étude du système ICARE, en ne retenant que les enregistrements montrant les valeurs 30 à 69 et 80 à 99.

2- La grille d'appariement

Les appariements suivants ont été corrigés:

- pertinence de la discipline 20 (enseignement primaire) au primaire général seulement et non au préscolaire;
- pertinence des disciplines 22 (enseignement secondaire) et 23 (enseignement post-secondaire), aux champs du secondaire général plutôt qu'à celui du primaire général;
- non pertinence de la discipline 37 (sciences du comportement) au champ de la "religion, morale et formation personnelle";
- pertinence des spécialités 671 (enseignement au préscolaire, au primaire et en orthopédagogie), 760 (classes élémentaires et enfance exceptionnelle) et 837 (enseignement au préscolaire et aux inadaptés), reconnue pour le champ de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EDAA) seulement, mais non pour celui du préscolaire et du primaire général;

Extrait de: Gérald Létourneau, Analyse de la scolarité des enseignants, 22 février 1985, pp. 2, 3 et 4.

° pertinence au champ de la "religion, morale et formation personnelle", rejetée, pour les spécialités 128 (psychologie) et 144 (criminologie).

3- La façon d'utiliser la grille d'appariement (corrigée)

Pour les fins de l'exercice en cause, l'idéal serait de considérer, en regard de chaque champ d'enseignement des combinaisons précises discipline-spécialité selon ICARE. Avec quelque 48 disciplines et 400 spécialités, pertinentes à un champ quelconque, le nombre de combinaisons à envisager est considérable. C'est pourquoi, le document de travail original identifiait la scolarité en priorité par la discipline puis en second lieu, par le code de spécialité, pour les événements reliés à une discipline pertinente à aucun champ. Dans le nouveau traitement réalisé, cette démarche générale a été suivie, sauf que trente-sept combinaisons discipline-spécialité ont été reconnues comme telles. En isolant ces combinaisons présentant une fréquence plus élevée dans ICARE, on a mieux rendu compte de la pertinence de blocs importants de scolarité, à certains champs d'enseignement spécifiques.

Gouvernement du Québec
Conseil des universités

2301-0046
68-867-0524